

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE
(VIVA-BENOUE)**

Financement : IDA N° 6770 - CM

MEADEN

Agence d'Exécution :

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

**Actualisation de la base de données des
personnes affectées par le projet VIVA
BENOUE (PAR 1 000 ha)**

RAPPORT FINAL

CONTRAT N° 127/C/24/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUE/UCP/RAF/SPM/2024 DU 16 DECEMBRE 2024 PASSE
APRES LETTRE D'INVITATION N° 541/LI/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/UGP/RAF/SPM/ASPM/2024 DU 14
AOUT 2024

SERVICE D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES DES
PERSONNES IMPACTEES PAR LE PROJET VIVA BENOUE (PAR 1 112 ha et PAR 10 000 ha).

Juillet 2025

TABLES DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES.....	3
1 INTRODUCTION	4
1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE	4
1.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE.....	4
1.3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	5
1.3.1 <i>Objectif général</i>	5
1.3.2 <i>Objectifs spécifiques</i>	5
1.4 RAISONS POUR LESQUELLES LES PAP NE PEUVENT PAS REVENIR SUR LE PERIMETRE PENDANT LES TRAVAUX	5
2 METHODOLOGIE.....	5
2.1 PHASE 1 : CADRAGE DE LA MISSION	6
2.1.1 <i>Etape 1.1 : Activités préliminaires</i>	6
2.1.2 <i>Etape 1.3 : Revue bibliographique</i>	6
2.1.3 <i>Etape 1.4 : Confection du questionnaire et déploiement sur la plateforme KoboToolbox</i>	7
2.1.4 <i>Etape 1.5 : Préparation du rapport de démarrage</i>	7
2.2 PHASE 2 : COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN.....	7
2.2.1 <i>Etape 2.1 : Information et sensibilisation des PAP, des autorités traditionnelles et administratives</i>	7
2.2.2 <i>Etape 2.2 : Formation du personnel de collecte des données et recensement des PAP</i>	7
2.3 PHASE 3 : CONSOLIDATION ET RESTITUTION DU LISTING AUPRES DES PAP, TRAITEMENT DES REQUETES	8
2.4 PHASE 4 : ELABORATION DU RAPPORT PROVISOIRE ET FINAL	9
3 CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES PAP.....	12
3.1 REPARTITION DES PAP PAR SEXE	12
3.2 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR STATUT MATRIMONIAL.....	12
3.3 REPARTITION DES PAP EN FONCTION DU REGIME MATRIMONIAL	13
3.4 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR RELIGION.....	13
3.5 REPARTITION DES PAP SUIVANT LE NIVEAU D'INSTRUCTION	13
3.6 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR OCCUPATION PRINCIPALE	14
3.7 REPARTITION DES PAP SUIVANT LE TYPE DE COMPENSATION SOUHAITEE	14
4 DONNEES ACTUALISEES DU PAR 1000 HA	15
4.1 EVALUATION DES PERTES ECONOMIQUES LIEES AUX PARCELLES AGRICOLES IMPACTEES	16
4.2 EVALUATION DES CULTURES PERENNES	17
4.3 EVALUATION DES CONSTRUCTIONS.....	18
5 PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DE L'ADDENDUM DU PAR 1 000 HA	21
6 BIBLIOGRAPHIE	23
7 ANNEXES.....	24
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE	24
ANNEXE 2 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES.....	29
ANNEXE 3 : DUP 2008.....	31
ANNEXE 4 : PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES PAP SUR LE CHOIX DU TYPE DE COMPENSATION	37
ANNEXE 5 : LISTE ACTUALISEE DES PAP DU PAR 1 000 HA	51

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

APD	Avant-Projet Détaillé
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CSRT	Commission de Suivi et de Recette Technique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
GPS	Global Positioning System
HIMO	Haute intensité de Main d'œuvre
IDA	Association Internationale de Développement
MEADEN	Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PGN	Plan de Gestion des Nuisibles
PM	Premier Ministre
PO	Politique Opérationnelle
SQE	Spécialiste des Questions Environnementales
SQS	Spécialiste des Questions Sociales
UGP	Unité de Gestion du Projet
VIVA BENOUE	Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : BASE D'EVALUATION DES COMPENSATIONS POUR LES CULTURES PERENNES	11
TABLEAU 2 : BASES D'EVALUATION DE LA VALEUR VENALE DES CONSTRUCTIONS.....	11
TABLEAU 3 : EFFECTIF DES PAP PAR TYPE DE COMPENSATION SOUHAITEE ET PAR VILLAGE	15
TABLEAU 4 : NOUVEAU SCOPE A CONSIDERER POUR LE PAR 1 000 HA	15
TABLEAU 5 : EVALUATION DES PERTES ECONOMIQUES LIEES AUX PARCELLES AGRICOLES IMPACTEES	16
TABLEAU 6 : EVALUATION DES CULTURES PERENNES IMPACTEES	17
TABLEAU 7 : EVALUATION DES CONSTRUCTIONS IMPACTEES DANS LES SITES DE CHANTIERS	18
TABLEAU 8 : SYNTHESE DES DONNEES ACTUALISEES DU PAR 1 000 HA.....	18

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : QUELQUES IMAGES DE LA VISITE DE SITE.....	6
FIGURE 2 : CARTE DES SITES DU PROJET	9
FIGURE 3 : SITE DE 230 HA.....	10
FIGURE 5: REPARTITION DES PAP PAR SEXE.....	12
FIGURE 6: REPARTITION DES PAP EN FONCTION DU STATUT MATRIMONIAL.....	12
FIGURE 7: REPARTITION DES PAP MARIE EN FONCTION DU REGIME MATRIMONIAL.....	13
FIGURE 8: REPARTITION DES PAP PAR RELIGION	13
FIGURE 9: REPARTITION DES PAP PAR NIVEAU D'INSTRUCTION	14
FIGURE 10: REPARTITION DES PAP EN FONCTION DU TYPE D'OCCUPATION	14

1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale à travers l'Association Internationale de Développement (IDA), un crédit de deux cent (200) millions \$US pour le financement du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA BENOUE). Le projet ambitionne de renforcer la résilience des populations rurales dans la vallée de la Bénoué, à travers l'amélioration de la productivité agricole et l'augmentation de la production dans les périmètres irrigués de Lagdo. Dans le cadre de ce projet, il était prévu la réhabilitation du périmètre Lagdo I, rive droite de la Bénoué situé en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, d'une superficie de 1 000 ha aménagé par l'État pendant la période couvrant les années 1987 à 1993, et dont 600 ha sont consacrés à la production rizicole et 400 ha destinés à la polyculture. Pour ce périmètre à réhabiliter en rive droite, la superficie est réelle de la parcelle est de 892ha. Cette superficie connaîtra une augmentation à travers l'ajout d'une parcelle et 230ha. En effet, une portion irrigable de 230 ha du domaine privé de l'Etat a été identifiée en phase Avant-Projet Détaillé (APD) et devra être aménagée. Par conséquent, la superficie totale du nouveau scope du projet est de 1230ha.

Pendant la phase préparatoire dudit projet, un certain nombre des documents de sauvegardes environnementale et sociale ont été élaborés à l'effet d'encadrer la mise en œuvre conformément aux directives opérationnelles de la Banque mondiale. Il s'agit : (i) du Cadre de Gestion environnementale et Sociale (CGES), (ii) de l'Evaluation Sociale, (iii) de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) détaillé, (iv) du Plan de Gestion des Nuisibles (PGN), (v) le Plan d'Engagement des Parties Prenantes, (vi) du plan d'action VBG, (vi) du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), (vii) du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des populations affectées par le projet (PAR 1 000 ha), et (viii) du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des populations affectées par le projet (PAR 1 0000 ha).

1.2 JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le périmètre de 1 122 hectares est actuellement exploité par les populations riveraines pour la culture du riz et la polyculture. Durant la période des travaux de réhabilitation, ces exploitants seront contraints de suspendre leurs activités agricoles sur le site, ce qui représente une perte de revenus significative pour ces communautés, dont les activités agricoles constituent le principal moyen de subsistance. Conformément aux dispositions de la politique opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale, il est recommandé d'élaborer un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) afin de définir les modalités de réinstallation temporaire des personnes affectées. Dans le cadre de ce projet, un premier PAR dénommé PAR 1000ha, mais couvrant en réalité 892 hectares, avait été élaboré en 2021 et mis en œuvre à hauteur de 99 %. Ce plan prévoyait des compensations pour les pertes économiques, notamment par la fourniture d'intrants agricoles correspondant à deux campagnes de riz irrigué et une campagne de cultures pluviales. Malgré le versement ponctuel des compensations, les travaux de réhabilitation ont accusé un retard important, empêchant les exploitants de reprendre leurs activités sur le périmètre concerné.

Le présent addendum vise à : (i) Aligner les compensations sur la durée effective des travaux ; (ii) Inclure les PAPs (Personnes Affectées par le Projet) des 230 hectares non pris en compte dans le PAR de 2021 ; (iii) Répondre aux préférences exprimées par les PAPs lors des consultations, qui privilégient désormais une compensation en espèces plutôt que par la fourniture d'intrants agricoles.

Dans ce cadre de la préparation de cet addendum, il est nécessaire de : (i) Réaliser une évaluation précise des biens impactés en incluant les exploitants des 230 ha ; (ii) Identifier les personnes affectées par les activités du projet ; (iii) Établir une liste mise à jour des personnes impactées (destruction de biens, déplacements physiques ou économiques, occupation et usage des ressources) ; (iv) Évaluer la valeur des impacts en vue d'une compensation équitable.

Sur le plan juridique, la présente étude trouve son ancrage dans les directives internationales, en particulier l'OP 4.12 de la Banque mondiale et loi n° 85-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation, son décret d'application n° 87-1872 du 16 décembre 1987 et les textes subséquents.

1.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.3.1 Objectif général

L'objectif général de l'étude est de procéder à l'actualisation de la base de données des personnes affectées par le projet selon le nouveau scope. Autrement dit, il s'agit d'actualiser le PAR 892 ha pour inclure les populations affectées par l'aménagement de 230 ha de périmètres hydroagricoles en rive droite et de prendre en compte les compensations d'une année supplémentaire en raison du retard accusé par les travaux de réhabilitation/aménagement dans ce périmètre ainsi que l'option de compensation choisie par les PAP.

1.3.2 Objectifs spécifiques

Dans le cadre de cette étude il était question spécifiquement de :

- Faire une identification exhaustive des PAP dans leur diversité de situation dans la zone de 230 ha du périmètre à réhabiliter. Il s'agira de faire une description des caractéristiques et une actualisation des informations sur les ménages affectés notamment sur leurs moyens d'existence, leurs niveaux de production et de revenus issus des activités formelles et informelles, leur niveau de vie, leur organisation, le rôle des femmes et des hommes dans la prise de décision sur les ressources du ménage ;
- Consolider le listing des personnes et biens affectés par les nouveaux aménagements ;
- Décrire le nombre de constructions, de familles, d'activités économiques, ou d'autres biens à exproprier dans l'emprise des 230 ha ;
- Décrire les impacts potentiels du projet dus aux déplacements économiques et physiques, les types d'indemnisation consentis avec les personnes affectées (ceci conformément aux orientations du PAR 1000 ha) et les coûts y afférents ;
- D'actualiser le budget pour la mise en œuvre du PAR 1 000 ha en considérant les compensations pour une année supplémentaire due au retard accusé par l'entreprise responsables des travaux ;
- D'élaborer le calendrier de mise en œuvre, couvrant toutes les actions depuis la préparation jusqu'à la fin de la mise en œuvre, y compris les dates pour la remise aux PAPs des compensations et diverses formes d'assistance prévues ;
- Consolider les données de consultations publiques sur les options de compensation et présenter l'option de compensations adoptée par les PAP.

1.4 RAISONS POUR LESQUELLES LES PAP NE PEUVENT PAS REVENIR SUR LE PERIMETRE PENDANT LES TRAVAUX

Le PAR 1 000 ha a été mis en œuvre à hauteur de 99% en 2024. Le 1% restant représente les absents qui ne se sont pas présentés et les cas des décédés dont les ayants droits n'ont pas encore apporté les pièces justificatives.

En 2025, les PAP ayant déjà reçues les compensations en 2024 ne peuvent pas revenir sur leur champ pour la simple raison que les travaux ne sont pas encore achevés dans les deux zones actives en ce moment. En réalité, le périmètre à réhabiliter est irrigué à travers un seul canal tête morte (CTM) en cours de réhabilitation (bétonnage sur 3 km). Les PAPs ne pourront revenir sur les périmètres qu'après achèvement des travaux projetés pour décembre 2025. **A cause de ce glissement du planning (liées au retard dans l'avancement des travaux), les compensations sont payées aux PAP en 2025. A cet effet, il serait nécessaire pour le Maître d'Ouvrage de notifier ce risque aux entreprises des travaux pour éviter de supporter une fois de plus les conséquences financières dues au paiement des dites compensations pour l'année 2026 en cas d'un second glissement.**

2 METHODOLOGIE

La démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de cette mission a été participative et inclusive, respectant également les orientations données dans les termes de référence.

Les grandes articulations de cette sont la revue documentaire, la tenue des réunions d'information et de sensibilisation des parties prenantes, la collecte des données auprès des PAP, les entretiens individuels avec les autorités et sectoriels,

le traitement et l'analyse des données et le rapportage. Ces articulations sont regroupées dans les cinq (05) phases de réalisation de la mission présentées ci-après :

- ▶ Phase 1 : Cadrage de la mission ;
- ▶ Phase 2 : Recensement des PAP et inventaire des biens ;
- ▶ Phase 3 : Consolidation et restitution du listing auprès des PAP, traitement des requêtes, consolidation et finalisation du rapport d'actualisation des bases des données PAPs ;
- ▶ Phase 4 : Elaboration du rapport provisoire et final.

2.1 PHASE 1 : CADRAGE DE LA MISSION

2.1.1 Etape 1.1 : Activités préliminaires

Plusieurs échanges avec les responsables de l'UGP ont été réalisés dès le démarrage de la mission. Ces échanges avaient pour objectifs d'harmoniser la compréhension de la mission de s'accorder sur la démarche méthodologique et de préciser les attentes réciproques dans le cadre de la réalisation de cette mission. De plus, la documentation utile a été collectée et exploitée pour la production de ce rapport. La documentation utiles (rapports des PAR 1 000 ha, CGES, CPR, EIES,...) a été collectée et exploitée afin d'avoir une bonne connaissance des contours de la mission et données disponibles.

Dans le même sciage, une visite de reconnaissance des sites de chantier devant faire l'objet de recensement des PAP a été effectuée le 23 décembre 2024 sous la conduite du Spécialiste en aménagement Hydro agricole de l'UGP, Ingénieur du marché des travaux d'aménagement et de réhabilitation des périmètres irrigués et en présence des responsables du Cabinet STUDI en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et de réhabilitation des périmètres irrigués de Lagdo. Cette visite a permis d'avoir une vision claire des zones concernées par les activités de recensement des PAP. Il s'agit précisément la parcelle de 230 ha : Qui regroupe deux blocs dont l'un attenant au village de Gounougou et l'autre attenant au village Ouro Doukoudjé ;



Figure 1 : Quelques images de la visite de site

Cette visite a également permis d'identifier les types de biens affectés par les travaux dans ces sites (cultures pérennes, bâti, parcelles récoltées).

2.1.2 Etape 1.3 : Revue bibliographique

L'analyse documentaire a été réalisée durant toute la mission. Elle permettra d'avoir une image claire des données disponibles, des informations potentiellement manquantes. Les documents reçus du projet et ceux collectés sur internet ont analysés afin d'extraire les informations pertinentes pour la bonne exécution de la prestation. Les documents ci-après ont été collectés :

- CGES, CPR, EIES, Evaluation Sociale ;
- Rapports des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) pour le site de 1 000 ha ;
- Le listing des PAP à prendre en compte dans la présente mission d'actualisation du PAR 1 000 ha ;
- Coordonnées géographiques des différentes infrastructures à construire et des zones d'emprises du projet ;

- Quelques cartes sur la zone d'intervention du projet ;
- Etc.

2.1.3 Etape 1.4 : Confection du questionnaire et déploiement sur la plateforme KoboToolbox

Dans le but de recenser de manière exhaustive tous les PAP situés dans la portion 230 ha et leurs biens impactés, un questionnaire a été conçu en tenant compte des informations obtenues lors de la visite de site et des retours d'expériences.

Le questionnaire a été ensuite numérisé sur la plateforme KoBoToolBox en vue de faciliter le processus de collecte des données et d'exploitation de la base de données des PAP. Cette approche a permis aussi de limiter les erreurs durant l'enregistrement des données individuelles des PAP.

2.1.4 Etape 1.5 : Préparation du rapport de démarrage

Il constitue le premier livrable attendu dans le cadre de cette prestation. Il présente le cadrage de l'étude, les objectifs et résultats attendus, l'approche méthodologique, le planning opérationnel, les outils de collecte de données, la liste des parties prenantes à consulter, l'équipe mobilisée pour la réalisation de cette prestation et leurs responsabilités respectives. Ce rapport est soumis à l'examen de l'UGP et restitué auprès de la Commission de Suivi et Recette Technique (CSRT) le 13 janvier 2025. Les observations formulées par L'UGP et la CSRT ont permis de produire la version finale du rapport de démarrage.

2.2 PHASE 2 : COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN

2.2.1 Etape 2.1 : Information et sensibilisation des PAP, des autorités traditionnelles et administratives

Cette étape est clé pour le succès de l'opération de collecte des données. Elle s'est déroulée en deux temps :

- L'information et la sensibilisation des autorités administratives, traditionnelles, sectoriels et société civile ;
- L'information et la sensibilisation des populations.

2.2.1.1 *Information et la sensibilisation des autorités administratives, traditionnelles, sectoriels et société civile*

Pour la bonne exécution de la mission d'actualisation de la base de données des personnes affectées par le projet VIVA BENOUE (PAR 1 000 ha), une réunion de lancement a eu lieu à Lagdo le mardi 14 janvier 2025 dans le but d'informer et de sensibiliser les parties prenantes de l'étude. Cette réunion a mobilisé, les autorités administratives, traditionnelles et la société civile. Lors de cette réunion, avec les autorités administratives, traditionnelles et la société civile, le contexte et la justification de l'étude, la méthodologie de travail, ont été présentés aux participants afin de recueillir leurs avis/attentes. Cette réunion a permis également de solliciter les autorités traditionnelles pour l'information et la sensibilisation des populations dans leurs localités respectives.

2.2.1.2 *Consultations des populations*

Suivant un planning préalablement communiqué aux populations, les autorités administratives, l'équipe de l'UGP et le Consultant sont descendus dans tous les villages concernés par les enquêtes pour l'information et la sensibilisation des populations. Au cours des réunions d'information et de sensibilisation dans ces villages, le contexte de la mission et la méthodologie de travail ont été précisés aux populations en insistant sur leur disponibilité sur site lors du passage des équipes de recensement. Il a également été sollicité la participation active et transparente aux enquêtes.

2.2.2 Etape 2.2 : Formation du personnel de collecte des données et recensement des PAP

Cette étape a été structurée autour de deux (02) activités principales :

- Formation du personnel de collecte des données ;
- Recensement des PAP.

2.2.2.1 Formation du personnel de collecte des données

Avant le déploiement du personnel de collecte des données sur le terrain, une session de formation a été organisée pendant deux (02) jours afin de leur permettre de comprendre et de maîtriser la méthodologie de collecte de données, les outils de collecte de données et le code de conduite à respecter. Cette formation s'est déroulée au Centre de Promotion de la Femme de Lagdo du 16 au 17 janvier 2025. Au total, vingt et une (21) personnes ont été formées et dix-neuf (19) ont été retenus pour la phase de collecte des données (Quinze enquêteurs et quatre superviseurs pour la collecte des données d'actualisation du PAR 1000ha). Les images ci-dessus illustrent quelques temps forts de la formation du personnel de collecte des données.



2.2.2.2 Recensement des PAP

Cette activité consistait à recenser tous les biens impactés par le projet et d'identifier leurs propriétaires à l'effet de préparer un fichier des PAP pour le projet (particulièrement pour la nouvelle parcelle de 230 ha relevant du PAR 1000 ha à réhabiliter en rive droite). Les questionnaires numérisés sur KoboCollect ont été utilisés à cet effet. Cette activité s'est déroulée du 21 au 27 janvier 2025 avec un ratissage sur la période du 3 au 16 février 2025. A l'issue du recensement, les listes des personnes affectées ont été affichées par village. Cette campagne d'affichage a généré des réclamations qui ont ensuite fait l'objet du ratissage par le consultant afin d'adresser celles-ci.

2.3 PHASE 3 : CONSOLIDATION ET RESTITUTION DU LISTING AUPRES DES PAP, TRAITEMENT DES REQUETES

Sur la base de l'ensemble des informations collectées auprès des PAP, les listings des PAP ont été produits. **Ces listings ont été affichés dans chaque village ayant fait l'objet de recensement afin de permettre aux populations de les consulter et de préparer les réclamations à prendre en compte dans les listings définitifs.** Un délai d'une semaine a été donné aux PAP pour déposer leur réclamation. Le traitement des réclamations s'est déroulé du 10 au 18 mars 2025 et s'est poursuivi du 12 au 19 mai 2025.

2.4 PHASE 4 : ELABORATION DU RAPPORT PROVISOIRE ET FINAL

Sur la base des données disponibles et des données collectées auprès des PAP lors des missions terrain, les analyses ont été faites et le rapport provisoire comportant les données actualisées sur les PAP a été produit.

Pour l'évaluation financière des biens impactés, le coût de compensation pour les pertes économiques liées à l'exploitation des parcelles agricoles dans différents sites de chantier a été évalué à 25 FCFA/ m², soit 250 000 FCFA / ha.

En effet, selon l'évaluation des compensations faite dans le PAR 1000 ha parent, le rendement moyen relevé sur le terrain et suivant la documentation consultée est de 5t/ha, soit 0,5kg/m². Le coût de production moyen exposé sur 2500 m² est de 119 600 F CFA, soit 47,84 F par m², arrondi à 50 F /m².

Le prix de vente du riz rendu au village relevé sur le terrain est de 12 000F CFA / sac de 80 kg, soit 150 F/kg ; soit au m² : 150 F/kg x 0,5 kg/m² = 75 F / m².

Le taux de compensation au m² de riz correspond au prix de vente du riz produit au m² diminué du coût de revient de cette production = 75F - 50F=25F/m², soit 250 000F/ha /récolte. La perte pour les 2 récoltes est donc de 50F/m².

Pour rappel, la portion de 230 ha concernée par la présente étude est située dans la DUP de 2008 (annexe 3), dont les PAP avaient été indemnisées en 2010 pour le foncier. La carte illustrative du site de 230 ha et celui du PAR de 1000 ha est présenté ci-dessous. Les compensations prévues au titre de ce PAR concernent les pertes de non-production, ainsi que pour les cultures recensées sur la parcelle de 230ha.

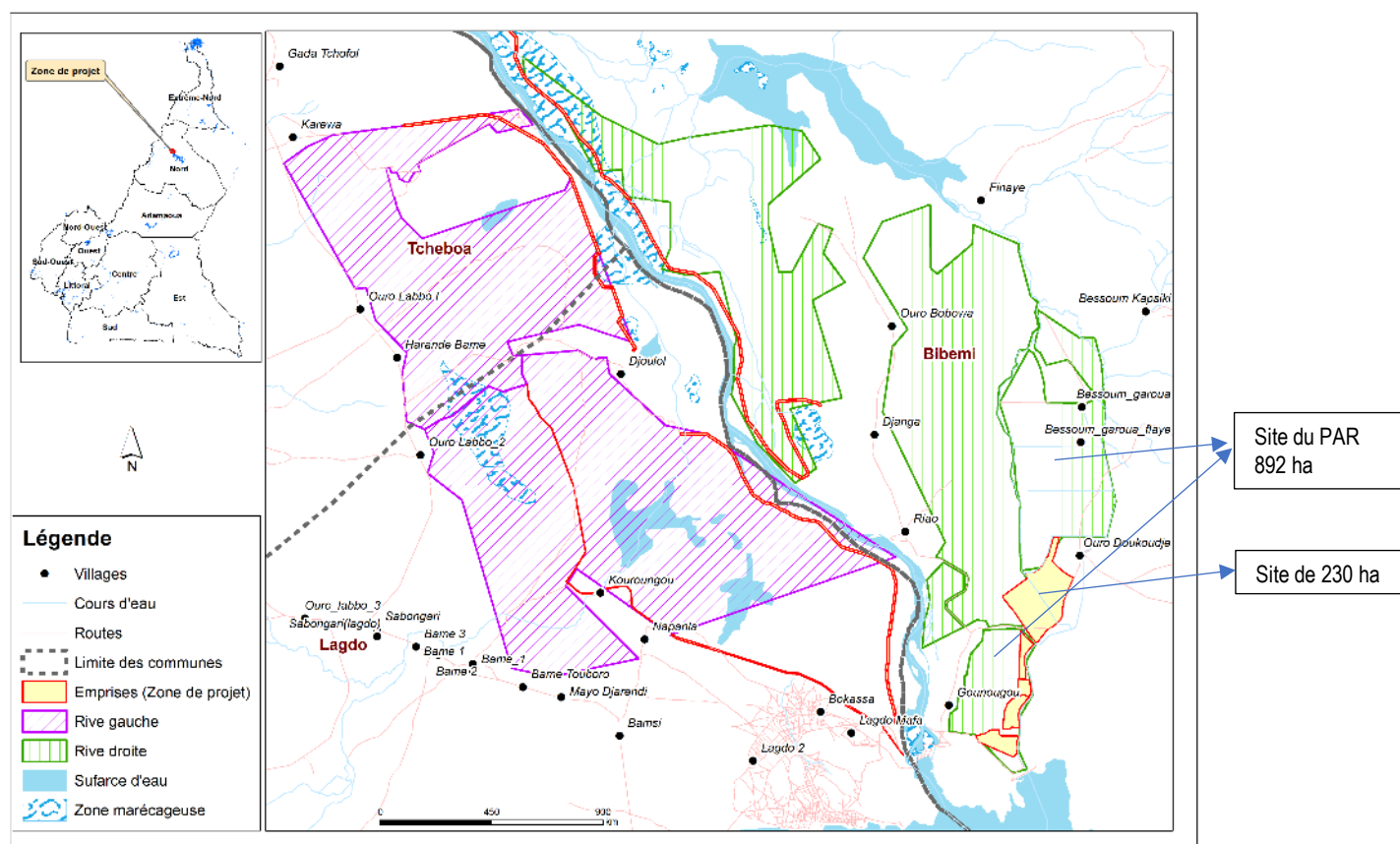


Figure 2 : Carte des sites du projet

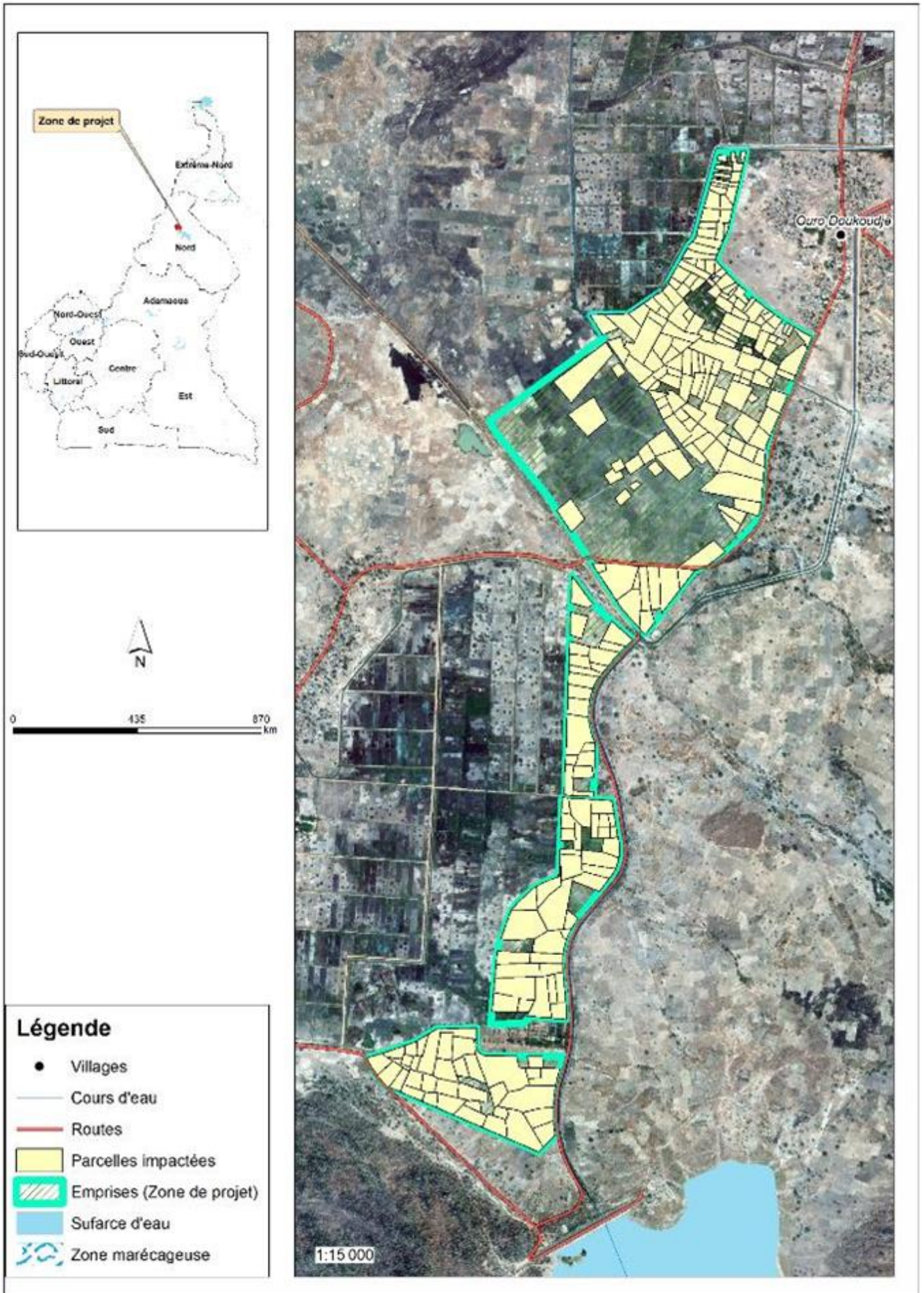


Figure 3 : Site de 230 ha

Les bases d'évaluation des compensations pour les cultures pérennes sont présentées dans le tableau ci-après. Ces bases tiennent compte des valeurs appliquées dans l'addendum du PAR 10 000 ha et le Décret N° 2003/418/PM du 25 février 2003 portant modification des tarifs des indemnités à verser au propriétaire pour toute destruction d'arbres cultivés et cultures vivrières.

Tableau 1 : Base d'évaluation des compensations pour les cultures pérennes

Rubrique	Arbres fruitiers ou forestiers								
	Acacia	Agrumes	Anacardiens	Palmiers	Eucalyptus	Goyaviers	Manguiers	Neemier	Papayers
Coût légal (FCFA)	20 000	35 000	25 000	4 000	20 000	25 000	35 000	20 000	3 000
Coût sur le marché (F CFA)	30 000	45 000	38 000	20 000	25 000	30 000	80 000	25 000	10 000
Coût différentiel (F CFA)	10 000	10 000	13 000	16 000	5 000	5 000	45 000	5 000	7 000

Pour les évaluations des cultures pérennes, le coût sur le marché a été considéré (valeur actuelle du bien).

Les bases d'évaluation des indemnisations pour les constructions sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces évaluations sont basées sur les informations contenues dans le rapport de l'addendum et l'arrêté N°00832 fixant les bases de calcul de la valeur vénale des constructions frappées d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Tableau 2 : Bases d'évaluation de la valeur vénale des constructions

Type de construction	Valeur
Maison en Dur	120 000 FCFA / m2
Maison en Semi dur	40 000 FCFA / m2
Maison en Provisoire	10 000 FCFA / m2
Poulailler	10 000 FCFA / m2
Porcherie	10 000 FCFA / m2
Puit	5 000 FCFA / m de profondeur
Forage	2 500 000 FCFA
Tombe	100 000 FCFA

Concernant les constructions et conformément à la PO 4.12 qui recommande le recasement des PAP dont les constructions seront détruites, l'évaluation du coût des bâtis au mètre carré est présentée dans le tableau ci-dessus.

Le traitement et l'analyse des données sur la base de ces barèmes de calcul ont permis de produire le rapport provisoire. Ce deuxième livrable a fait l'objet d'une restitution auprès de la CSRT le 21 mars 2025. Sur la base des observations formulées par le Maître d'Ouvrage, l'UGP et la CSRT, le Consultant a procédé à leur prise en compte afin de produire la présente version améliorée du rapport transmise à Banque mondiale pour avis de non-objection.

3 CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES PAP

La présente analyse met en évidence les statistiques sur les PAP recensés dans la portion de 230 ha. Le nombre total des PAP recensés dans ce site de chantier est de 417.

3.1 REPARTITION DES PAP PAR SEXE

L'analyse de la répartition des PAP selon le sexe est essentielle pour comprendre l'impact différencié du projet sur les hommes et les femmes. Les hommes représentent 66% des PAP tandis que les femmes en constituent 34%. Une proportion significative de femmes PAP nécessiterait des mesures spécifiques pour garantir leur accès équitable aux compensations et aux opportunités économiques post-déplacement. De plus, les femmes peuvent être davantage vulnérables en raison de leur rôle dans la gestion du foyer et des ressources domestiques, ce qui impose une approche intégrée prenant en compte ces spécificités.

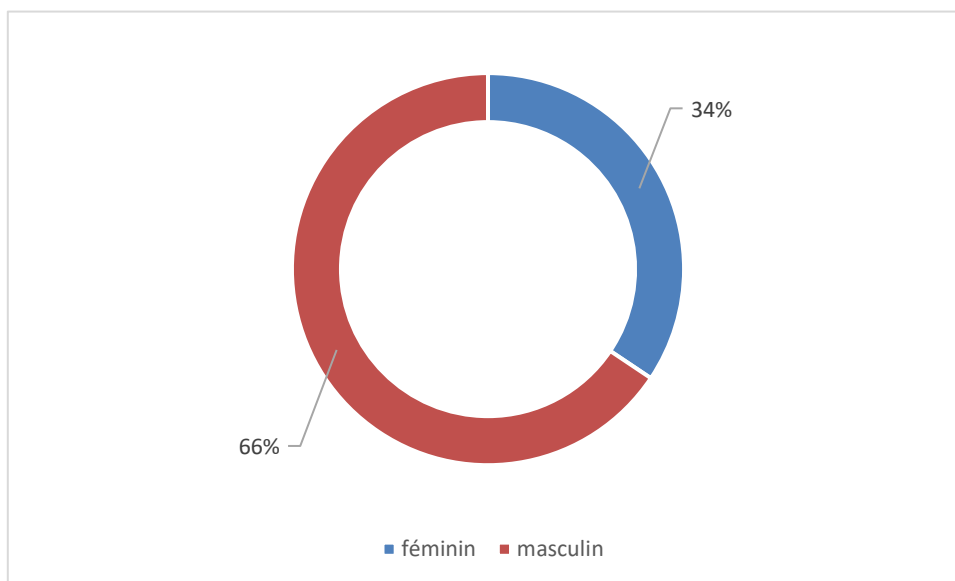


Figure 4: Répartition des PAP par sexe

3.2 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR STATUT MATRIMONIAL

Le statut matrimonial des PAP peut influencer leur vulnérabilité socio-économique face à la réinstallation. Les personnes mariées représentent 83 % des PAP, suivies des veufs/veuves 9 % et des célibataires 7%. Les divorcés représentent 1%. Les personnes mariées, en particulier celles ayant des enfants à charge, peuvent rencontrer des difficultés accrues liées à la perte de logement et de moyens de subsistance. L'analyse de cette répartition permet donc d'orienter les politiques de compensation en fonction des structures familiales concernées.

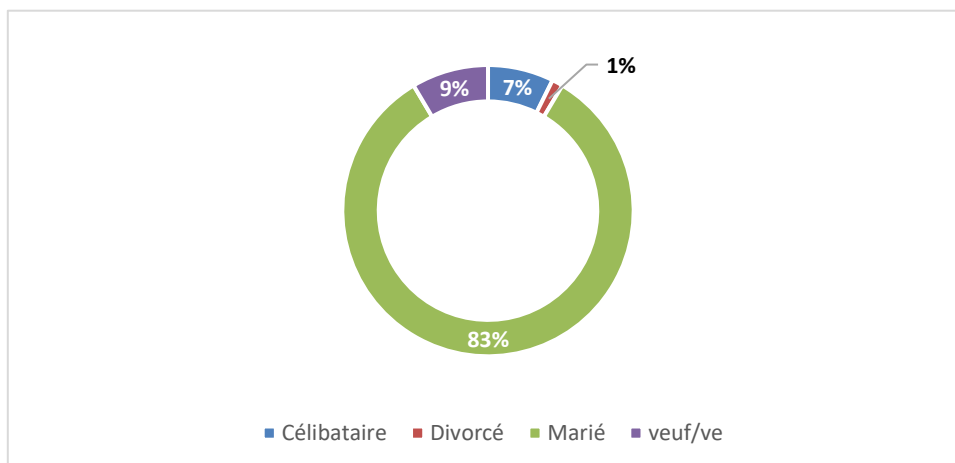


Figure 5: Répartition des PAP en fonction du statut matrimonial

3.3 REPARTITION DES PAP EN FONCTION DU REGIME MATRIMONIAL

Le régime matrimonial joue un rôle déterminant dans la gestion des biens et des compensations liées à la réinstallation. 71% des PAP mariés sont sous le régime monogamie tandis que 29% sont sous le régime polygamique. Dans les contextes où la séparation des biens est de rigueur, les individus peuvent être plus autonomes dans la gestion de leur compensation. À l’inverse, dans les régimes communautaires, la redistribution des aides devra être pensée de manière à préserver l’équilibre familial et éviter les conflits liés à la gestion des ressources. Cette analyse permet donc d’anticiper les mécanismes de compensation les plus adaptés.

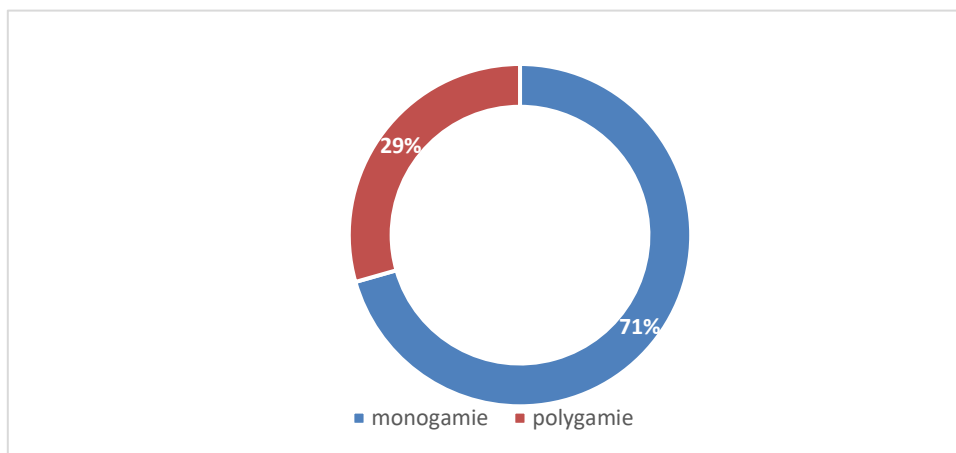


Figure 6: Répartition des PAP marié en fonction du régime matrimonial

3.4 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR RELIGION

La diversité religieuse des PAP peut influencer sur leur perception du projet et sur les solutions de réinstallation proposées. Les principales confessions recensées sont : 73 % chrétiens, 21% de musulmans et 6% animiste. Une approche inclusive et respectueuse des croyances de chacun est essentielle pour garantir une transition harmonieuse et éviter les tensions sociales.

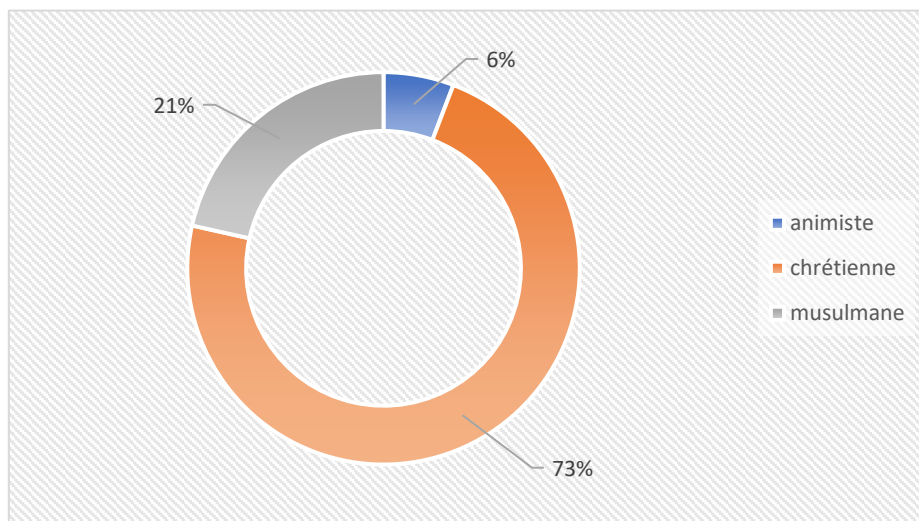


Figure 7: Répartition des PAP par religion

3.5 REPARTITION DES PAP SUIVANT LE NIVEAU D’INSTRUCTION

Le niveau d’instruction des PAP est un facteur clé pour déterminer leur capacité à s’adapter aux changements induits par le projet. 25% des PAP n’ont jamais été à l’école, 30 % des PAP ont un niveau primaire, 33 % ont atteint le niveau secondaire général contre 8 % pour le niveau secondaire technique. Une population majoritairement alphabétisée pourra plus facilement accéder aux informations et opportunités économiques post-déplacement. En revanche, un faible niveau d’instruction peut nécessiter la mise en place de formations spécifiques et de programmes d’accompagnement afin de favoriser une meilleure intégration du projet.

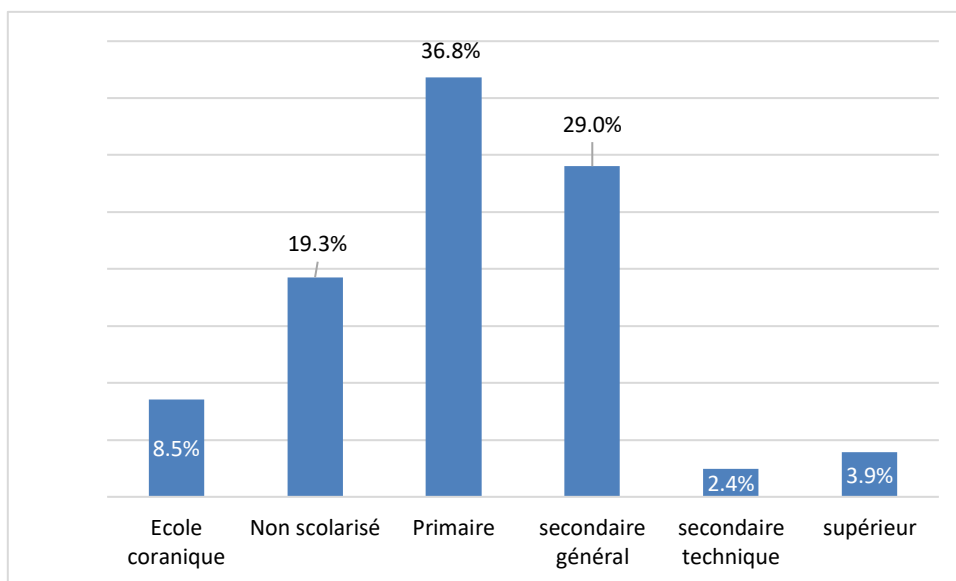


Figure 8: Répartition des PAP par Niveau d'instruction

3.6 REPARTITION DES PAP SUIVANT LEUR OCCUPATION PRINCIPALE

L'occupation principale des PAP est un indicateur direct de leur niveau de dépendance aux ressources locales. Les travailleurs agricoles représentent 94,6% des PAP, suivis des employés du secteur privé/parapublic 2 %, des commerçants 1,5 %, et 0,7% pour les fonctionnaires. Les travailleurs agricoles, pourraient être plus vulnérables aux effets du déplacement, nécessitant ainsi des mesures compensatoires adaptées.

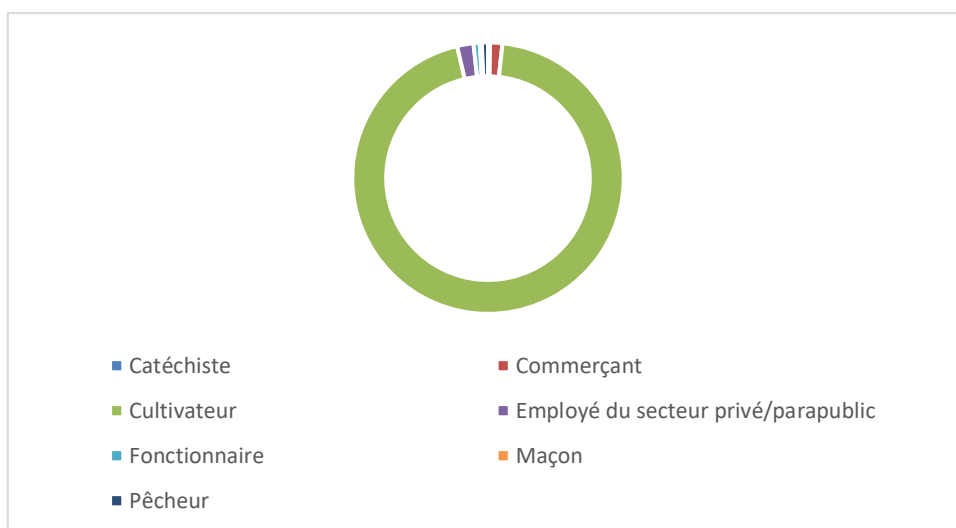


Figure 9: Répartition des PAP en fonction du type d'occupation

3.7 REPARTITION DES PAP SUIVANT LE TYPE DE COMPENSATION SOUHAITEE

Les données présentées ici sont issues des consultations publiques des PAP conduites conjointement par les responsables de l'UGP, l'administration locales et la municipalité sur la question du choix du types de compensation souhaitée. Les procès-verbaux de ces consultations figurent en annexe 4. Le type de compensation souhaitée est une donnée importante pour anticiper sur les dispositions à prendre pendant la phase de distribution des compensations et éviter les tensions sociales potentielles. Sur la base des données collectées par l'UGP, **97,78 %** des PAP sont favorables à une compensation en espèces, **1,97 %** pour une compensation en intrants agricoles et **0,25 %** pour une compensation en denrées alimentaires. La compensation en espèces est de loin donc la plus sollicitée par les PAP. Lors du recensement des PAP, des inquiétudes concernant le type de compensation étaient clairement perceptibles dans les localités impactées.

La désagrégation du type de compensation souhaitée par village est présentée dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Effectif des PAP par type de compensation souhaitée et par village

Rive	Villages	Espèces		Intrants agricoles		Denrées alimentaires		Total	
		Nbre PAP	%	Nbre PAP	%	Nbre PAP	%	Nbre PAP	%
	Ouro-Doukoudje	167	100,00	0	0	0	0	167	100
	Dingalé	589	96,56	21	3,44	0	0	610	100
	Bessoum	645	96,85	17	2,55	4	0,6	666	100
	Gounougou	543	99,63	1	0,18	1	0,18	545	100
Total rive droite / Moyenne		1944	97,78	39	1,96	5	0,25	1988	100

4 DONNEES ACTUALISEES DU PAR 1000 HA

Trois principales catégories de biens impactés ont été identifiés lors de la mission de collecte des données. Il s'agit de :

- Parcelles agricoles (pertes économiques) ;
- Cultures pérennes (arbres fruitiers, forestiers) ;
- Constructions (maisons d'habitation, hangars¹, puits, forages, tombes).

Pour rappel, les données de base actualisées PAR 1 000 ha suivant le nouveau scope du projet tiennent compte des considérations présentées dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Nouveau scope à considérer pour le PAR 1 000 ha

Ancien scope			Nouveau scope			Commentaires
Sites de chantier	Superficie (ha)	Villages concernés	Sites de chantier	Superficie (ha)	Villages concernés	
Périmètres à réhabiliter en rive droite	892	Gounougou, Ouro-Doukoudje, Bessoum, Dingalé	Périmètres irrigués à réhabiliter	892	Gounougou, Ouro-Doukoudje, Bessoum, Dingalé	Augmentation d'une superficie de 230 ha par rapport à l'ancien scope.
			Portion additionnelle	230	Gounougou, Ouro-Doukoudje	
Total	892	04	NA		04	

Les données actualisées pour le PAR de 1000 ha sont présentées dans les sections qui suivent en ressortant les pertes économiques liées aux parcelles agricoles impactées, les pertes des cultures pérennes, et les pertes sur les constructions.

¹ Les hangars regroupent les poulaillers et porcheries

4.1 EVALUATION DES PERTES ECONOMIQUES LIEES AUX PARCELLES AGRICOLES IMPACTEES

L'évaluation des pertes économiques liées aux parcelles agricoles impactées est présentée dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Evaluation des pertes économiques liées aux parcelles agricoles impactées

Site / source de données	Nombre de PAP	Superficie (ha)	Barème (FCFA)/ha	Coût (FCFA)
Rapport du PAR 1 000 ha (pour la zone de cultures irriguées)	1 331	634,3	693 212,5	439 704 689
Rapport du PAR 1 000 ha (Pour la zone de cultures pluviales)	302	112,125	370 000	41 486 250
Rapport du PAR 1000ha (Pour la zone non occupée)	00	145,575	00	00
Total PAR 1000 ha (ancien scope)	1 633	892	NA	481 190 939
Parcelle de Gounougou et Ouro-Doukoudje	417	230	250 000	57 500 000
Total PAR 1122 ha (nouveau scope)	2 050	1122	NA	538 690 939

L'évaluation du coût des pertes économiques liées aux pertes des parcelles agricole dans le nouveau scope du projet pour la zone à réhabiliter de 1 000 ha se chiffre à **538 690 939 (cinq cent trente-huit millions six cent quarante dix mille neuf cent trente-neuf) FCFA**. Il est a noté une augmentation 417 PAP par rapport aux données contenues dans le PAR 1 000 ha, correspondant à une augmentation de 57 500 000 FCFA par rapport à l'évaluation faite dans le PAR initial de 1 000 ha. Ceci s'explique par l'augmentation de la superficie à aménager de 230 ha par rapport à la superficie initiale.

4.2 EVALUATION DES CULTURES PERENNES

L'évaluation des cultures pérennes impactées est présentée dans le Tableau 6

Tableau 6 : Evaluation des cultures pérennes impactées

Site / source de données	Nombre de PAP	Accacia	Agrume	Anarcardiens	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Neem	Baobab	Fedherbia	Tamarinier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Figuier	Total	Coût (FCFA)
Parcelle 892ha	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37	37	890 000
Parcelle de 230ha	102	127	1	32	35	5	30	65	3	23	20	47	178	-	668	18 635 000
Total	109	127	1	32	35	5	30	65	3	23	20	47	178	37	705	
Coût sur le marché (F CFA)		30 000	45 000	38 000	25 000	30 000	80 000	25 000	200 000	38 000	38 000	20 000	25 000	7 500 (je) et 25 000 (ad)	-	-
Coût total en FCFA		3 810 000	45 000	1 216 000	875 000	150 000	2 400 000	1 625 000	600 000	874 000	760 000	940 000	4 450 000	890 000	18 635 000	19 525 000

Je : Jeune ; Ad : Adulte

Le coût d'indemnisation des cultures pérennes se chiffre à 19 525 000 FCFA, soit une augmentation de -17 745 000 FCFA par rapport aux données contenues dans le PAR initial, pour un total de 102 PAP en plus. Ce résultat s'explique par la présence d'une zone boisée à Gounougou et une présence de quelques arbres dans la zone de Lapare.

4.3 EVALUATION DES CONSTRUCTIONS

Les constructions identifiées sur la portion de 230 ha étaient constituées de maison d'habitation, de tombes et de puits saisonniers utilisés pour l'irrigation des cultures. L'évaluation des pertes des constructions est présentée dans le Tableau 7

Tableau 7 : Evaluation des constructions impactées dans les sites de chantiers

Site de chantier	Nombre de PAP	Maison en semi dur		Maison en paille		Tombe	Puits		Coût (FCFA)
		Nbre	Sup (m2)	Nbre	Sup (m2)		Nbre	Profondeur (m)	
Parcelle 892 ha	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcelle de Gounougou et Ouro-Doukoudje	10	2	52	2	9,07	7	4	4	2 744 200
Total	10	2	52	2	9,07	7	3	4	
Barème			40 000		25 000	100 000		5 000	
Coût total en FCFA			2 080 000		226 750	700 000		20 000	3 026 750

La perte en termes de constructions se chiffre à 3 026 750 FCFA. Dans le rapport du PAR 1 000 ha, aucune construction n'avait été identifiée.

La synthèse des données actualisées du PAR 1 000 ha est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Synthèse des données actualisées du PAR 1 000 ha pour l'année 2025

Désignation	Coût (FCFA)
Pertes économiques sur les parcelles agricoles	538 690 939
Pertes des cultures pérennes	19 525 000
Pertes sur les constructions	3 026 750
Total des pertes	561 242 689
Prévision pour les ajustements liées au traitement des réclamations (10% des pertes)	56 124 269
Mesures d'accompagnement des personnes vulnérables	2 000 000
Coût de la mise en œuvre et du suivi du PAR (10% du budget des pertes)	56 124 269
Budget actualisé	675 491 227
Ancien budget	554 080 939
Différentiel	121 410 288

Le budget actualisé pour la mise en œuvre du PAR 1 000 ha est évalué **675 491 227 FCFA**, soit une augmentation de **121 410 288 FCFA** par rapport au budget initial (**554 080 939**)

En cas de retard dans l'avancement des travaux, les compensations seront payées aux PAP en 2026. Pour cela, il serait nécessaire pour le Maître d'Ouvrage de notifier ce risque aux entreprises des travaux pour éviter de supporter une fois de plus les conséquences financières liées au paiement des dites compensations.

Tableau 9 : Synthèse générale des données actualisées en cas de glissement en l'année 2026

Année	Désignation	Coût (FCFA)	Total	Cumul des coûts annuels
Budget exécuté au courant de l'année 2024				
Budget de l'année 2024	Rapport du PAR 1 000 ha (pour la zone de cultures irriguées)	439 704 689	481 190 939	481 190 939
	Rapport du PAR 1 000 ha (Pour la zone de cultures pluviales)	41 486 250		
Budget en cours d'exécution en 2025				
Budget de l'année 2025	Rapport du PAR 1 122 ha (pour la zone de cultures irriguées)	439 704 689	675 491 227	1 156 682 166
	Rapport du PAR 1 122 ha (Pour la zone de cultures pluviales)	41 486 250		
	Parcelle de Gounougou et Ouro-Doukoudje (zone 230 ha)	57 500 000		
	Pertes des cultures pérennes	19 525 000		
	Pertes sur les constructions	3 026 750		
	Provision pour les ajustements liées aux déplacements des tombes, cultures pérennes etc. (10% des pertes de 561 242 689)	56 124 269		
	Mesures d'accompagnement des personnes vulnérables	2 000 000		
	Coût de la mise en œuvre et du suivi du PAR (10% du budget des pertes de 561 242 689)	56 124 269		
Budget à exécuter en 2026 en cas de glissement de la date d'achèvement des travaux				
Budget de l'année 2026	Rapport du PAR 1 122 ha (pour la zone de cultures irriguées)	439 704 689	648 429 127	1 805 111 293
	Rapport du PAR 1 122 ha (Pour la zone de cultures pluviales)	41 486 250		
	Parcelle de Gounougou et Ouro-Doukoudje (zone 230 ha)	57 500 000		
	Provision pour les ajustements liées aux déplacements des tombes, cultures pérennes etc. (10% des pertes de 538 690 939)	53 869 094		
	Mesures d'accompagnement des personnes vulnérables	2 000 000		
	Coût de la mise en œuvre et du suivi du PAR (10% du budget des pertes de 538 690 939)	53 869 094		
Total général pour les 03 années (2024, 2025 et 2026)			1 805 111 293	

5 PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DE L'ADDENDUM DU PAR 1 000 HA

Activités	Période																							
	Fév. 2025			Mars 2025				Avril 2025				Mai 2025				Juin 2025				Juil 2025		...	Nov 2025	
	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2			
Analyse des données et production du rapport provisoire																								
Soumission du rapport provisoire du PAR																								
Affichage du listing provisoire																								
Examen du rapport provisoire																								
Tenue de la CSRT																								
Traitement des réclamations																								
Affichage du listing amélioré des PAP																								
Paiement des compensations																								
Traitement des réclamations																								
Soumission du rapport pré-final																								
Affichage du listing amélioré des PAP																								
Poursuite du paiement des compensations																								

Activités	Période																						
	Fév. 2025			Mars 2025			Avril 2025				Mai 2025				Juin 2025				Juil 2025		Nov 2025	
	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2		
Traitement des éventuelles réclamations																							
ANO de la Banque sur le rapport pré-final																							
Poursuite du paiement des compensations																							
Soumission du rapport final du PAR																							
Audit de la mise en œuvre du PAR																						

6 BIBLIOGRAPHIE

- MINEPAT, Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet VIVA-BENOUE, 36 Pages ;
- MINEPAT, Rapport final du Plan d'Action de Recasement (PAR) élaboré dans le cadre du projet d'aménagement du périmètre Lagdo I sur la rive droite de la Bénoué (5000 ha) et du périmètre Lagdo II sur la rive gauche (5000 ha), 133 Pages.
- MINEPAT, Rapport final du Projet d'Infrastructure Hydraulique dans la Vallée de la Bénoué (PIHVB) – Evaluation Sociale (ES) réalisée dans le cadre de la préparation du projet, 305 Pages ;
- MINEPAT, Rapport final : Plan d'Action de Recasement (PAR) du périmètre Lagdo I-Réhabilitation 1000 ha, 180 Pages ;
- MINEPAT, Rapport final du Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations (PULCI) – Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES), 180 Pages ;
- MINEPAT, Rapport principal de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) : Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) détaillée des périmètres de Lagdo, Rive droite-Réhabilitation (1000 ha), Rive droite-Extension (5000 ha) et Rive gauche-Extension -5000 ha), 580 Pages ;
- Projet VIVA-BENOUE, Présentation du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la BENOUE, Janvier 2023, 27 pages.
- MINEPAT, Cadre de politique de réinstallation du projet VIVA BENOUE, 224 Pages ;
- MINEPAT, Rapport de l'addendum du PAR de 10 000 ha, 23 Pages.

7 ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE

1. Introduction

1.1. Contexte de l'étude

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale à travers l'Association Internationale de Développement (IDA), un crédit de deux cent (200) millions \$US pour le financement du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA BENOUE). Le projet ambitionne de renforcer la résilience des populations rurales dans la vallée de la Bénoué, à travers l'amélioration de la productivité agricole et l'augmentation de la production dans les périmètres irrigués de Lagdo. Dans le cadre de ce projet, il est prévu l'aménagement du périmètre de Lagdo I sur la rive droite de la Bénoué (5 000 ha) et le périmètre Lagdo II sur la rive gauche (5 000 ha). De même, il est prévu la réhabilitation du périmètre Lagdo I, rive droite de la Bénoué situé en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, d'une superficie de 1 000 ha aménagé par l'État pendant la période couvrant les années 1987 à 1993, et dont 600 ha sont consacrés à la production rizicole et 400 ha destinés à la polyculture.

Pendant la phase préparatoire dudit projet, un certain nombre des documents cadres de sauvegardes environnementale et sociale ont été élaborés à l'effet d'encadrer la mise en œuvre conformément aux directives opérationnelles de la Banque mondiale. Il s'agit : (i) du Cadre de Gestion environnementale et Sociale (CGES), (ii) de l'Évaluation Sociale, (iii), de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), (iv) du Plan de Gestion des Nuisibles (PGN), (v) du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) et (vii) les Plans d'Action de Réinstallation (PAR) des populations affectées par le projet.

Au cours de son démarrage, il a été décidé de procéder à la répartition des travaux d'aménagement des périmètres irrigués en deux (02) tranches : la tranche ferme et la tranche conditionnelle. Ainsi pour le périmètre de Lagdo I, la tranche ferme est de 3065 ha sur les 5000 ha initialement prévus. Pour le périmètre de Lagdo II, elle est de 2944 ha sur les 5 000 ha initialement prévus. Les travaux d'aménagement des périmètres irrigués sont en cours dans la tranche ferme. Pour le périmètre de réhabilitation en rive droite la superficie à réhabiliter est passée de 1000 ha à 1122 ha. En effet, une portion de 230 ha du domaine privé de l'Etat a été identifiée en phase Avant-Projet Détaillé (APD) et devra être aménagée.

La nouvelle répartition des superficies des périmètres à aménager sur les tranches ferme et conditionnelle a engendré des modifications sur la superficie des parcelles mises en valeur par les populations riveraines, le nombre de personnes affectées par le projet et les coûts de mise en œuvre du PAR. Ce qui a conduit à la réalisation de l'addendum du PAR 10 000 ha dont les données de bases sont en cours de consolidation.

Par ailleurs, les populations ne disposent ni de bail ordinaire ou emphytéotique sur ces terres du domaine privé de l'Etat qu'elles exploitent. Toutefois, les travaux de construction sur le domaine national des digues de protection des périmètres contre les inondations, des voies d'accès, des canaux pour les conduites forcées en béton et l'ouverture des sites d'emprunt des matériaux vont entraîner la destruction des biens et la limitation d'accès à la terre pour les activités agricoles (durant la phase des travaux). D'où la nécessité de procéder une évaluation globale des PAP sur ces différents sites du chantier.

1.2. Justification de l'étude

Toutes les évaluations environnementales réalisées pendant la phase préparatoire du Projet VIVA BENOUE ont porté sur les infrastructures susceptibles d'être réalisées sur le domaine privé de l'Etat.

La sous-composante 1.2, relative à l'aménagement des infrastructures d'irrigation et de drainage a suscité la réalisation de deux (02) Plans d'Action de Recasement. Il s'agit primo du PAR de 1000 ha en cours de mise en œuvre. Les populations en générale et les PAPs en particulier ont été informées et sensibilisées sur les options de compensation prévues en phase des travaux. Les concertations ont été conduites pour recueillir leurs avis sur la mise en œuvre des mesures de compensation prévues ((a) l'installation provisoire des PAPs sur le site de Lainedé, (b) le développement des jardins de case pour une meilleure agriculture pluviale annuelle pendant les travaux et (c) le recrutement des PAPs par les entreprises des travaux pour les tâches en HIMO (main d'œuvre non qualifiée)). Cependant, les exploitants de

la portion de 112 ha située en dehors du périmètre à réhabiliter n'ont pas été recensés lors de l'élaboration de ce document en 2020 parce que la réalisation du design du périmètre n'était pas achevée. D'où la nécessité de rattraper cette situation. Secondo, l'addendum du PAR 10 000 ha est en cours de finalisation. Mais, il ne prend pas en compte les populations affectées par les travaux de constructions des digues de protection sur une emprise de 50 mètre de large et 33,8 km de long. Soit une superficie d'environ 1690 ha à évaluer.

En réalité la matérialisation des axes des digues de protection sur le terrain a permis de constater la présence des champs et des arbres appartenant aux populations riveraines. Il en est de même sur le corridor des conduites forcées en rive gauche et la voie d'accès au barrage sur un linéaire de 12 km. Le planning des travaux de construction des digues sur le terrain est sérieusement perturbé par la présence des cultures par endroit dans l'emprise.

Le budget actuel de mise en œuvre des PAR du projet n'intègre pas la compensation des pertes situées sur le domaine national et la provision budgétaire dédiée à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale insérée dans les contrats des entreprises des travaux ne peut couvrir les compensations escomptées.

Le but des présents termes de référence est de définir les modalités, les objectifs et résultats, ainsi que le profil du consultant et le chronogramme en vue de l'actualisation des deux (02) Plan d'Action de Réinstallation des populations affectées par l'aménagement de ses infrastructures connexes du projet.

2. Objectifs

2.1. Objectif principal des termes de références

Le PAR est une évaluation précise des biens impactés et une identification des personnes affectées par les activités du projet. L'idée est de préparer une liste des personnes impactées en termes de destruction de biens, de déplacements physiques et économiques, d'occupants et d'usagers des ressources (droits d'accès et d'usage), d'évaluer la valeur desdits impacts en vue d'une compensation et/ou d'une réinstallation en cas de déplacements physiques, et enfin de proposer des mesures d'accompagnement afin d'atténuer les impacts négatifs.

L'objectif principal des TdR est de procéder à l'actualisation des bases de données des personnes affectées par le projet selon le nouveau scope. Autrement dit, il s'agit d'actualiser le PAR 1000 ha pour inclure les populations affectées par l'aménagement de 112 ha de périmètres hydroagricoles en rive droite et le PAR 10 000 ha pour consolider le listing des PAPs de la tranche ferme tout en prenant en compte, la construction des digues de protection, l'aménagement du canal dédié au passage des conduites forcées et la voies d'accès au barrage.

2.2. Objectifs spécifiques

Il s'agira de manière spécifique :

- de faire une identification exhaustive des PAP dans leur diversité de situation dans la bande de 230 ha du périmètre à réhabiliter, sur les digues et les voies d'accès de l'oléoduc. Le consultant devra faire une description des caractéristiques et une actualisation des informations sur les ménages affectés notamment sur leurs moyens d'existence, leurs niveaux de production et de revenus issus des activités formelles et informelles, leur niveau de vie, leur organisation, le rôle des femmes et des hommes dans la prise de décision sur les ressources du ménage ;
- consolider le listing des personnes et biens affectés par les nouveaux aménagements de la tranche ferme sur les deux rives de la Bénoué ;
- de décrire le nombre de constructions, de familles, d'activités économiques, ou d'autres biens à exproprier dans l'emprise des digues et voies d'accès et évaluer les biens affectés conformément aux directives du CPR et de la PO 4.12 ;
- de décrire les impacts potentiels du projet dus aux déplacements économiques et physiques, les types d'indemnisation consentis avec les personnes affectées (ceci conformément aux orientations des PAR existants) et les coûts y afférents ;
- d'actualiser le budget pour la mise en œuvre des deux (02) PAR ;
- d'élaborer le calendrier de mise en œuvre, couvrant toutes les actions depuis la préparation jusqu'à la fin de la mise en œuvre, y compris les dates pour la remise aux PAPs des compensations et

diverses formes d'assistance prévues. Le calendrier doit indiquer comment les actions de réinstallation sont liées au calendrier d'exécution des travaux sur l'ensemble du projet.

3. Approche méthodologique pour la conduite de la mission

La conduite de cette mission sera basée d'une part sur l'exploitation et l'analyse de la documentation existante sur le projet, sur les thématiques traitées par le projet et, d'autre part, sur les investigations approfondies dans la zone concernée par la mission et la consultation des diverses parties prenantes, surtout les acteurs locaux, les autorités administratives, municipales et traditionnelles, la MEADEN, l'UGP du Projet VIVA Bénoué. En fait, il ne s'agit pas de l'élaboration d'un nouveau PAR, mais d'une actualisation du recensement des personnes affectées. Par conséquent, cette actualisation se fera selon l'approche d'évaluation et les modes des compensations approuvées dans les PAR initiaux.

Le Consultant devra identifier et passer en revue les règlements et les directives qui régissent la réinstallation involontaire des populations. Les documents à consulter comprennent, entre autres :

- la Politique Opérationnelle (PO/PB 4.12) sur la réinstallation involontaire ;
- la Politique Opérationnelle (PO/PB 4.01) sur l'Évaluation environnementale et les autres Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale et y compris des recommandations sur l'atténuation des risques de violence basée sur le genre ;
- tous les textes de lois et règlements et cadres administratifs nationaux et locaux en matière d'acquisition de terres, de traitement de cas de relocation et/ou compensation et d'expropriation des PAP, et ;
- les documents et les politiques environnementales et sociales du Cameroun ;
- tous les documents de sauvegarde déjà élaborés dans le cadre de la préparation du projet.

4. Résultats attendus

A l'issue de cette étude d'actualisation du PAR, il est attendu les résultats suivants :

- La base des données des personnes affectées par le nouveau scope du projet est actualisée ;
- Un recensement des PAPs est effectuée pour les superficies 112 ha de périmètre en rive droite, dans l'emprise de construction des digues de protection et le long du corridor des conduites forcées et voies d'accès du barrage ;
- Le listing des personnes et biens affectés par les nouveaux aménagements de la tranche ferme est consolidé ;
- Tous les biens à exproprier dans l'emprise des digues, le long de la canalisation de l'oléoduc et voies d'accès au barrage sont dénombrés et évalués ;
- Les impacts potentiels du projet dus aux déplacements économiques et physiques, les types d'indemnisation consentis avec les personnes affectées sont décrits ;
- Le budget pour la mise en œuvre des PAR est actualisé ;
- Le calendrier de mise en œuvre, couvrant toutes les actions y compris les dates pour la remise aux PAPs des compensations et diverses formes d'assistance prévues est élaboré en cohérence de planning des travaux.

5. Profil du Consultant

Le Consultant Individuel devra être qualifié et justifiant d'une expérience confirmée en matière d'évaluation environnementale. Les compétences minimales suivantes sont requises :

- Avoir un niveau minimum de Bac +5 en sciences sociales (Sociologie, anthropologie, Agro-socio-économiste), sciences environnementales ou tout autre diplôme équivalent :

- Avoir impérativement réalisé au moins trois (03) PAR ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience générale dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;
- Avoir une bonne maîtrise des procédures de la Banque mondiale en matière d'Evaluation Environnementale et Sociale est un atout.

Pour mener à bien son mandat, le Consultant devra travailler en étroite collaboration avec l'expert SIG qui sera recruté séparément dans la collecte de données et le recensement des biens. Il pourra se faire assister par une équipe pluridisciplinaire d'enquêteurs (techniciens spécialisés en, génie rural, génie civil, cadastre /cartographe et statisticien).

Le consultant doit aussi connaître les textes juridiques réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique, et toutes autres lois et règlements en vigueur dans le pays qui traitent des questions foncières et des impacts sociaux liés aux aménagements hydro-agricoles. Ceci implique au-delà de la connaissance des textes, la compréhension des pratiques locales liées à l'accès à la terre, y compris sur le domaine national et dans les périmètres irrigués gérés par des acteurs publics qui relèvent du domaine privé de l'Etat, aux flux migratoires et à l'usage des ressources naturelles dans la zone du projet ainsi que les risques que cela pourrait créer pour certaines groupes sociaux (les femmes, les jeunes, les peuple indigènes, etc.).

6. Durée de la prestation

La durée globale de la mission est de deux (02) mois, soit huit (08) semaines à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations, et réparties comme suit :

- une semaine de compilation, de synthèse des informations bibliographiques ;
- deux (02) semaines recensement des PAPs et inventaire des biens sur les différents sites concernés par l'étude ;
- deux (02) semaines de restitution du listing auprès des PAP, traitement des requêtes, consolidation et finalisation du rapport d'actualisation des bases des données PAPs ;
- deux (02) semaines d'élaboration du rapport provisoire comportant les données actualisées sur les PAPs ;
- une semaine pour la production du rapport final.

7. Ventilation des livrables

7.1. Calendrier des livrables

Le Consultant soumet, en nombres d'exemplaires définis, les rapports ci-dessous indiqués :

- un rapport de démarrage au début de la prestation : 10 jours ouvrables après notification de l'OS de démarrage. Ce rapport mettra un accent sur la compréhension de la mission par le consultant, la présentation de la méthodologie et du calendrier d'exécution de la mission et le rapport de la prise de contact sur le terrain. Cette première version sera présentée devant la commission de suivi et de de recette à Garoua. La soumission de ce rapport donnera droit à un premier décompte représentant 30% du montant de la prestation.
- un rapport provisoire d'actualisation des bases des données des deux (02) PAR, sept (07) semaines après le démarrage de la mission. Elle sera ensuite envoyée à la Banque mondiale pour avis de non-objection. La soumission de ce rapport provisoire donnera droit à un premier décompte représentant 50% du montant de la prestation ;
- un rapport final d'actualisation des bases des données des deux (02) PAR consolidé suivant les observations de la Banque mondiale huit (08) semaines après le démarrage avec les annexes sera remis sous format papier en cinq (05) exemplaires, accompagné d'une copie électronique sous clé USB. Cette version définitive sera validée par la commission de suivi et de recette. Au terme de ce double processus de validation (commission de suivi et de recette et banque mondiale), le paiement du dernier décompte représentant 20% sera effectué.

7.2. Approbation des livrables

Les trois (03) rapports susmentionnés seront présentés à l'UGP du projet VIVA-Bénoué qui soumettra les copies électroniques à la MEADEN et au MINEPAT pour revue. L'approbation de ces rapports incombe à l'UGP après avis de non-objection de la Banque mondiale. Toutefois, les livrables ayant une incidence financière sur le contrat du consultant seront validés par un comité constitué comme suit :

- Le Directeur Général de la MEADEN, Président
- Le Coordonnateur de VIVA Bénoué, Vice-Président
- Le Délégué Régional du MINMAP ou son représentant, Membre
- Le Délégué Départemental de la Bénoué du MINAS ou son représentant, Membre
- Le Délégué Départemental de la Bénoué du MINADER ou son représentant, Membre
- Le Spécialiste des Questions Environnementales, Membre
- Le Chef de la Cellule Environnementale et Sociale de la MEADEN, Membre
- Le Spécialiste des Questions Sociales, Rapporteur.

ANNEXE 2 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

ENQUETES MENAGES

À ce sujet, les informations collectées au cours de cette enquête sont strictement confidentielles au terme de la Loi n° 2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun qui stipule en son article 12 que « toute personne physique ou morale impliquée dans la réalisation de toute opération de collecte de données statistiques est astreint au secret statistique ».

SECTION 00 : CONTROLE ET SUPERVISION

S0Q0	Code Exploitant	
S0Q1	Nom de l'enquêteur	
S0Q2	Nom du superviseur	
S0Q3	Village d'habitation	
S0Q4	Date de l'enquête	
S0Q5	Nom du Chef de quartier / village :	

SECTION 01 IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT AFFECTE PAR LE PROJET

S01Q1A	Nom et prénom de l'exploitant _____, Tél _____ N°CNI _____ N° Photo ID : N° Photo CNI 1 : N° Photo CNI 2 : N° Photo bien impacté : :	
S01Q1B	Nom et prénom du représentant de l'exploitant : _____, Tél _____ N°CNI _____ N° Photo ID : N° Photo CNI 1 : N° Photo CNI 2 :	
S01Q2	A. Sexe de l'exploitant : 1- masculin 2- Féminin B. Année de naissance de l'exploitant	
S01Q3	Année d'installation dans les villages impactés par le projet :	
S01Q4	Statut matrimonial : 1=Célibataire 2=Marié (état civil) 3= Divorcé(e) 4=Veuf(ve) 5= union libre,6=autre	
S01Q5	Taille du ménage dont Nombre de Femmes Nombre d'actifs dans le ménage	
S01Q6	Nombre d'enfants vivant dans le ménage dont : Filles	
S01Q7	Nombre de personnes de: Moins de 5ans B.5-10ans C.11-15ans , D.16-21ans , E.22 et plus	
S01Q8	a. Type de mariage : 1= monogamie 2= polygamie , b. Si mariage polygamique, quel est le nombre d'épouses ?	
S01Q9	Religion 1=chrétien(ne) 2=musulman(e) 3=Animiste 4=Autre religion (à préciser).....	
S01Q10	Nationalité de l'exploitant : 1= Camerounais 2= Tchadien 3= Centrafricain 4= autre pays.....	
S01Q11	Niveau d'instruction de l'exploitant : 1-Non scolarisé 2- Primaire 3- Secondaire général 4- Secondaire technique 5 = Supérieur 6= École coranique 7= autre	
S01Q12	Occupation principale du chef du ménage : 1- Agent de l'État 2- Employé du secteur privé/parapublic 3- cultivateur 4- pêcheur 5-artisan 6- commerçant 7- éleveur 8-autres (à préciser)	
S01Q13	Ethnie de l'exploitant	
S01Q14	Région d'origine : 1= Adamaoua 2= Centre 3= Est 4= Extrême-Nord 5= Littoral 6= Nord 7= Nord-Ouest 8=Ouest 9= Sud 10= Sud-Ouest 11= autres (à préciser)	

SECTION 2 : CARACTERISATION DES PAPs

S02Q1	Catégorie sociale : 1=vulnérable 2=non vulnérable :	
S02Q2	Si vulnérable, catégorie de vulnérabilité : 1=veuve/veuf 2=femme 3=filles-mère 4=sourd 5=mal/non voyant 6=handicapés moteurs 7=autres (à préciser)	
S02Q3	a. Combien de parcelles possédez-vous ? , b. statut d'occupation de la présente parcelle ? , 1-Déguerpé et indemnisé en 2012 2-Non-résident locataire de parcelle 3-Résident locataire de parcelle 4-Résident attributaire de la parcelle 5- Non résident attributaire de la parcelle 6-Héritier ou successeur de la parcelle 7-Exploitant de la parcelle 8-autres (à préciser)	
S02Q4	Quelle est la superficie de cette parcelle (en m²) ? Déclarée= _____ Calculée= _____	
S02Q5	A. Comment avez-vous obtenu la parcelle ? 1-Achat 2-Héritage 3-Location 4-Attribution B. Si location, nom du propriétaire _____, C. Année d'obtention de la parcelle ?	
S02Q6	Dans quel bloc se situe votre parcelle ? N° de Bande	
S02Q7	Avez-vous été recensé en 2019 ? 1=oui 2=non	
S02Q8	Si non, pourquoi ? 1=Absent ; 2=N'était pas encore résident ; 3=autre (à préciser) _____ ;	
S02Q9	Avez-vous été indemnisé en 2012 ? 1=oui 2=non	

SECTION 3 : CARACTERISATION DES IMPACTS

S03Q1	Quelle est la nature de l'impact : 1=culture 2=construction, 3= culture et construction, 4=site sacré	
RÉSERVÉE EXCLUSIVEMENT AUX PERSONNES DONT LES CULTURES (CHAMPS) SONT IMPACTÉES		
S03CQ1	Quelle(s)est/sont la(les) cultures impactées par ordre d'importance : 1=riz , 2= cultures maraichères ; 3=...mil/sorgho ; 4= maïs, 5= arachide, 6= patate, 7=igname, 8=manioc, 9=autres (à préciser)	
S03CQ2	Quelle est la superficie du champ impacté (en ha, ha, 1ha =10 000 m²) ? _____	
S03CQ3	La perte est-elle totale ou partielle ? 1=totale 2=partielle	
S03CQ4	Quelles sont les activités impactées par le projet ? (1=agriculture, 2=élevage, 3=commerce, 4=artisanat, 5=pêche, 6=autre)	
	Activité	Nature de l'activité
RÉSERVÉE EXCLUSIVEMENT AUX PERSONNES DONT LES CONSTRUCTIONS SONT IMPACTÉES		
S03QD1	Quel est le matériau de construction du logement ? 1= Dur (béton, pierre, parpaing) 2= Semi dur (terre et ciment) 3= terre seulement 4= autres (à préciser)	
S03QD2	Forme et dimensions de la construction a. rectangulaire 1=Oui, 2=Non Longueur= _____ (m) largeur= _____ (m) année de construction b. ronde 1=Oui, 2=Non Diamètre= _____ (m) année de construction	

S03QD3	Nature du mur de la concession <input type="checkbox"/> 1= Dur (béton, pierre, parpaing) 2= Semi dur (terre et ciment) 3= terre seulement 4=autres (à préciser) Dimensions du mur la barrière Longueur= <input type="text"/> (m) Hauteur= <input type="text"/> (m)	<input type="checkbox"/>
S03QD4	Quel est le matériau de couverture du toit ? 1= paille, natte 2= tôle 3= autres (préciser)	<input type="checkbox"/>
S03QD5	Quelle est la surface du toit (m²)?	<input type="checkbox"/>
S03QD6	Quelle est le matériau de traitement du sol dans le logement ? 1= terre/sable/bouse 2= ciment 3= carrelage 4= autre (à préciser) :	<input type="checkbox"/>
S03QD7	Quelle est la caractéristique des WC dans la concession ? 1= Latrine extérieure sans chasse d'eau 2= Latrine extérieure avec chasse d'eau 3=Aucune installation, 4=WC moderne/interne	<input type="checkbox"/>

SECTION 4 : CARACTERISATION D'AUTRES TYPES D'IMPACTS SUR LES CONSTRUCTIONS ET SUR LES AUTRES PLANTES ET ARBRES
FRUITIERS

S04Q1	Nature de la construction 1=Tombe, 2=Fosse, 3=poulailler, 4=porcherie, 5=autre	Village 1=Bessoum, 2=Dingale, 3=Gounougou, 4=OuroDokoudje	Forme 1=rectangulaire 2= ronde	Type 1=Dur 2=semi dur 3=terre	Dimensions			Standing 1= Haut 2= Moyen 3= Bas	Année de construction
					Longueur (en m)	Largeur (en m)	Diamètre (en m)		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

S04Q2	Nature de la culture (plante, arbre fruitier, etc.) 1=manguier, 2=citronnier, 3= oranger, 4=arbres d'ombrage, 5=baobab, 6=autres (à préciser)	Village 1=Bessoum, 2=Dingale, 3=Gounougou, 4=OuroDokoudje	Nombre	Âge	
				Jeune	Adulte
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

ANNEXE 3 : DUP 2008

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES DOMAINES ET
DES AFFAIRES FONCIERES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF STATE PROPERTY
AND LAND TENURE

001240
ARRETE N° 001240 Y.14.4/MINDAF/D400 DU 11 SEPT 2008
déclarant d'utilité publique les travaux d'incorporation au
domaine privé de l'Etat des terrains situés en aval du barrage
hydroélectrique de Lagdo, Département de la Bénoué.-

LE MINISTRE DES DOMAINES ET DES AFFAIRES FONCIERES,

- VU La Constitution ;
- VU L'ordonnance n° 74/1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, modifiée et complétée par celle N°77/1 du 10 janvier 1977 ;
- VU L'ordonnance n° 74/2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial, modifiée et complétée par celle N°77/2 du 10 janvier 1977 ;
- VU La loi n° 85/09 du 04 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation et son Décret d'application n° 87/1872 du 16 Décembre 1987 ;
- VU Le décret n° 2005/178 du 27 mai 2005 portant organisation du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières ;
- VU le décret n° 2007/269 du 07 septembre 2007 portant réaménagement du Gouvernement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont déclarés d'utilité publique, les travaux d'incorporation au domaine privé de l'Etat des terrains situés en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, Département de la Bénoué.

Article 2 : la commission de constat et d'évaluation réglementaire chargée de conduire les travaux est constituée ainsi qu'il suit : :

- le Ministre des Domaines et des Affaires Foncières ou son représentant.....Président ;
- le Directeur des DomainesSecrétaire ;
- le Gouverneur de la Province du Nord.....Membre ;
- le Préfet du Département de la BénouéMembre ;
- le Sous-Préfet de Lagdo.....Membre
- le Directeur du CadastreMembre ;
- le Directeur du Patrimoine de l'Etat.....Membre ;
- le Directeur des Etudes et des Projets au MINADER.....Membre ;
- le Directeur de l'Industrie au MINMIDT.....Membre ;
- le Directeur de l'Aménagement du Territoire au MINEPAT....Membre ;

- le Directeur de l'Habitat et de l'Architecture au MINDUH.....Membre ;
- le Directeur de la MEADEN.....Membre ;
- le ou les Député(s) concerné(s).....Membre(s);
- le Maire de la commune de Lagdo.....Membre;
- les Autorité(s) traditionnelle(s) concernée(s).....Membre(s).

Article 3 : Cette commission est chargée :

- De délimiter et de faire borner les terrains concernés aux frais du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières ;
- De faire poser les panneaux indiquant le périmètre de l'opération aux frais du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières;
- De constater les droits, d'évaluer les biens concernés et d'identifier leurs propriétaires et titulaires ;
- De constituer des sous-commissions techniques à l'effet d'expertiser les constructions, les terrains nus, les cultures et autres mises en valeur constatées sur le terrain concerné.

Article 4 : A l'issue de l'enquête, la commission de constat et d'évaluation produira :

- les procès-verbaux d'enquête signés de tous ses membres, relatant les incidents éventuels et faisant ressortir toutes observations utiles ;
- les procès-verbaux de bornage et les plans des terrains concernés, établis et signés par le géomètre membre de la Commission. Ces plans feront ressortir le cas échéant, les titres fonciers existants, les terrains en cours d'immatriculation dont les procédures ont reçu l'avis favorable de la Commission consultative à la date de signature du présent arrêté, les parcelles objet de dossier de concession, les dépendances du domaine public et les terrains du domaine privé de l'Etat ;
- les états distincts des constructions, des cultures et des autres mises en valeur constatées sur le terrain concerné, signés par les membres de la sous-commission technique et contresignés par tous les membres de la Commission;

A la fin des travaux, l'ensemble du dossier composé de pièces susvisées, sera mis en forme au Ministère des Domaines et des Affaires Foncières pour suite de la procédure.

Article 5 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-



Yaoundé, le ... 4. 4. SEPT. 2008

Anong Adibimé Nascad

77

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

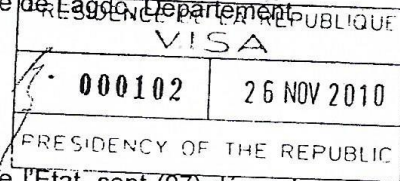
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2010/3443 /PM DU 15 DEC 2010
 portant incorporation au domaine privé de l'Etat de sept (07)
 dépendances du domaine national situées sur la rive droite
 du fleuve Bénoué, en aval du barrage hydroélectrique de
 Lagdo, Arrondissement de Lagdo, Département
 de la Bénoué, Région du Nord.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la constitution ;
- VU l'ordonnance n° 74/1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 77/1 du 10 janvier 1977 ;
- VU l'ordonnance n° 74/2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 77/2 du 10 janvier 1977 ;
- VU la loi n° 85/09 du 04 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation et son décret d'application n° 87/1872 du 16 décembre 1987 ;
- VU le décret n° 76/166 fixant les modalités de gestion du domaine national ;
- VU le décret n° 76/167 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat et ses modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- VU le décret n° 2009/222 du 30 juin 2009 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU l'arrêté n° 001240/Y.14.4.MINDAF/ D400 du 11 septembre 2009 déclarant l'utilité publique les travaux d'incorporation au domaine privé de l'Etat des terrains situés en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, Département de la Bénoué ;
- VU le dossier technique y afférent,

DECRETE



ARTICLE 1^{er}.- Sont incorporées au domaine privé de l'Etat, sept (07) dépendances du domaine national sises aux lieux-dits Djanga-Lacdouloumi, Gounougou-Riao, Bessoum, boboa, Vallée de la Bénoué, Arrondissement de Lagdo, Département de la Bénoué et dont les limites sont définies par les cordonnées ci-après :

1.- Parcelle de 1966 ha 29a 52ca sise au lieu-dit Djanga-Lacdouloumi:

Sommets	X(m)	Y(m)
B.1	347156.000	1017197.997
B.2	348880.001	1015893.995
B.3	350136.002	1015269.996
B.4	350829.001	1015423.997
B.5	352585.000	1015694.000
B.6	353306.000	1015563.000

ARTICLE 2.- Les personnes victimes de destruction des biens lors des travaux d'incorporation susvisés, seront indemnisées conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Les terrains décrits à l'article 1^{er} ci-dessus, seront immatriculés au nom de l'Etat dans le livre foncier du Département de la Bénoué par le Conservateur Foncier dudit Département.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 15 DEC 2010

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

PRESIDENCE OF LA REPUBLIQUE	
VISA	
000102	26 NOV 2010
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	



[Signature]
PHILEMON YANG



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
VISA	
000101	26 NOV 2010
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	

DECRET N° 2010/3444 PM DU 15 DEC. 2010
 portant incorporation au domaine privé de l'Etat d'une dépendance du domaine national de 6342 ha 02 a 46 ca, située sur la rive gauche du fleuve Bénoué, en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, au lieu-dit Bame-Karewa, Arrondissement de Lagdo, Département de la Bénoué, Région du Nord.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la constitution,
- VU l'ordonnance n°74/1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 77/1 du 10 janvier 1977 ;
- VU l'ordonnance n° 74/2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domaniale, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 77/2 du 10 janvier 1977 ;
- VU la loi n° 85/09 du 04 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation et son décret d'application n°87/1872 du 16 décembre 1987 ;
- VU le décret n° 76/166 fixant les modalités de gestion du domaine national ;
- VU le décret n°76/167 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat et ses modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- VU le décret n° 2009/222 du 30 juin 2009 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU l'arrêté n° 001240/Y.14.4.MINDAF/ D400 du 11 septembre 2009 déclarant d'utilité publique les travaux d'incorporation au domaine privé de l'Etat des terrains situés en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, Département de la Bénoué ;
- VU le dossier technique y afférent,

DECRETE

ARTICLE 1^{er}.- Est incorporée au domaine privé de l'Etat, une dépendance du domaine national d'une superficie de **6342 ha 02 a 46 ca**, sise sur la rive gauche du fleuve Bénoué, en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo, au lieu-dit Bame-Karewa, Arrondissement de Lagdo, Département de la Bénoué et dont les limites sont définies par les coordonnées ci-après :

Point	X (m)	Y (m)
B.1	347 102.546	101 6042.614
B.2	347 377.493	101 5710.881
B.3	346 585.000	101 5525.000
B.4	346 419.000	101 5725.000
B.5	344 844.000	101 4843.000
B.6	344 892.000	101 4668.000
B.7	344 759.000	101 4651.000

ARTICLE 2.- Les personnes victimes de destruction des biens lors des travaux d'incorporation susvisés, seront indemnisées conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le terrain décrit à l'article 1^{er} ci-dessus, sera immatriculé au nom de l'Etat dans le livre foncier du Département de la Bénoué par le Conservateur Foncier dudit Département.


ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 15 DEC. 2010

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
VISA	
000101	26 NOV 2010
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	




PHILEMON YANG

ANNEXE 4 : PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES PAP SUR LE CHOIX DU TYPE DE COMPENSATION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie
MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE
LA BENOUE (VIVA-BENOUE)

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES
PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR
LES TYPES DE COMPENSATION

L'an deux mille-vingt-cinq et le 13 du mois de mars, s'est tenue au village
Duro Doukoko, une réunion sensibilisation et de consultation publique des
personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes
économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la
Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une
consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures
de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village Duro Doukoko ont marqué leur
approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations
proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des
PAP. 167 : 167 (100%)

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

[Signature]
Tayme
SPS

[Signature]
WANIE VALERIE
A3 MAIRE LAGDO

[Signature]
BAKARY JANDY
Adjoint Sous-Prefet
Lagdo.



Bouhakami Halilou
Chef de 3° Degré

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM **Agence d'Exécution : MEADEN**
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le 14 du mois de mars, s'est tenue au village DINGALE, une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village DINGALE ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1. Espèces : 2: Intrants agricoles : 3: Denrées alimentaires). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

Type de compensation		Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	583	21	0	610
	%	96,6 %	3,4 %	0	100 %

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :



[Signatures]
 YACINE
 SOUS-PRÉFET VIVA-BENOUE
 AHMADOU
 * Chef Traditionnel de 3° Degré
 de DINGALE
 IYA ABDOU CHADRI
 SAFI / VIVA-BENOUE
 BAKRY DANDY
 Adjoint Sous-Préfet Lagdo
 WANIE VALERE
 ASMAÏRE
 LAGDO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE
LA BENOUE (VIVA-BENOUE)**

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES
PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR
LES TYPES DE COMPENSATION**


L'an deux mille-vingt-cinq et le 12 du mois de mars, s'est tenue au village Ouro bobbowa....., une réunion sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village Ouro bobbowa.....ont marqué leur approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des PAP. 385 : 305 (79,22%) 66 (17,14%) 14 (3,64%)

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :



Togou Tiou
SPS

WANNIE VALERIE
AS MAIRE LAGDO

BAKARY DANGAY
Adjoint Sous-Préfet Lagdo.

YA ABDOU (KABARA)
SAFI / CI KA BENOUE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM Agence d'Exécution : MEADEN
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le 15 du mois de mars, s'est tenue au village Djanga 1 et 2, une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village Djanga 1 et 2 ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1. Espèces : 2: Intrants agricoles : 3: Denrées alimentaires). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :


Type de compensation		Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	457	3	1	461
	%	99,13	0,65	0,22	100


En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit


Ont signé :



PABAME Joom
Rep. Sous-Préfet


Maire
Commune
Lagdo
WILFRID AKOUEKRIE


TAGING-UGP


WEHEYANG LEONARD
Rep. chef Djanga 2


IYA ABOU
SAPI / VIVA BENOUE


DJAKISSAM
NOUKROUBELE
Arolo DJANGA 1

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie
MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM Agence d'Exécution : MEADEN
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le 16 du mois de mars, s'est tenue au village BESSOUM, une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village BESSOUM ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1: **Espèces** : 2: **Intrants agricoles** : 3: **Denrées alimentaires**). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

Type de compensation		Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	645	17	4	666
	%	96,85 %	2,55 %	0,60 %	100 %

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :



Nanourou Kamawa
Chef Traditionnel de 3^e Degré
de BESSOUM-GARCI'A

LAGDO
SOS VIVA BENOUE

CONGOLA

WANIE VALERI
MAIRE AS
LAGDO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie
MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM Agence d'Exécution : MEADEN
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le 14 du mois de mars, s'est tenue au village GOUNOU GOU, une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village GOUNOU GOU ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1. **Espèces** : 2: **Intrants agricoles** : 3: **Denrées alimentaires**). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

Type de compensation		Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	543	1	1	545
	%	99,6 %	0,18 %	0,18 %	100 %

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

Représentant du chef-
de Gounouyou -
FALAMA LAWANE

TAGINE SOS/UGP

WANIE VALERIE MAIRE AS Lagdo

IYA ABDEL KADIR SATE/KI VA BENOUE

[Signature]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE
LA BENOUE (VIVA-BENOUE)**

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES
PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR
LES TYPES DE COMPENSATION**

L'an deux mille-vingt-cinq et le ¹³ du mois de mars, s'est tenue au village
RIAO 122, une réunion sensibilisation et de consultation publique des
personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes
économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la
Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une
consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures
de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village RIAO 122 ont marqué leur
approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations
proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des
PAP. 279: 239 (100%) 0 0

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :



Mohamadou Laminou
Tel: 034 190 031 / 077 035 871

IAGNE TIANG
SPS

WANIE VALERIE

A3 MAIRE
LAGDO

Deuz Alou
Boukar

FYA ABDOULKABIR
SATE / VIVA BENOUE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM **Agence d'Exécution** : MEADEN
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le...¹⁵... du mois de mars, s'est tenue au village NAPANLA....., une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).


L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

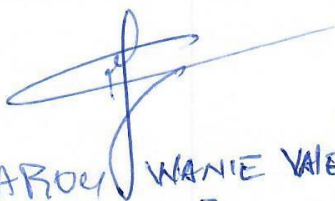
A l'issue des échanges, les PAP du village NAPANLA..... ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1. **Espèces** : 2: **Intrants agricoles** : 3: **Denrées alimentaires**). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

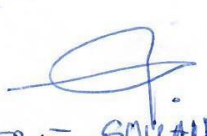
Type de compensation		Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	308	6	15	329
	%	93,6%	1,8%	4,6%	100%

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :


TONGOU OUMAROU
Rep sous-préfet -


WANIE VALERIE
- MAIRE AS
LAGDO


SOUABOU
HALIBOU
ARDO


NGOMAHIA
A
SBO/VB


SALISU MOUSSA
CES/MEADEN


NGOMAHIA
Chambes

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE
LA BENOUE (VIVA-BENOUE)

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES
PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR
LES TYPES DE COMPENSATION

L'an deux mille-vingt-cinq et le..... du mois de mars, s'est tenue au village
FOTOROU / BOKASSA....., une réunion sensibilisation et de consultation publique des
personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes
économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la
Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une
consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures
de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village FOTOROU / BOKASSA ont marqué leur
approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations
proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des
PAP. 86 (97,7%) 02 (2,2%) 0 (0,0%) soit 88

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

JABANE Jérôme
[Signature]
Rp. sous-Préfet

[Signature]
NETHOUNSU ARDUR
SSE / VIVA BENOUE

[Signature]
WADJES / RESLON
VIVA BENOUE

[Signature]
Ngounzai
MARC
Représentant des exploitants

[Signature]
SADIU HOUSS
GES / MEADEN

[Signature]
Sp. Genevieve / VIVA
NDOMAHA / BENOUE
Charles

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE
LA BENOUE (VIVA-BENOUE)**

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES
PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR
LES TYPES DE COMPENSATION**

L'an deux mille-vingt-cinq et le...12 du mois de mars, s'est tenue au village
D. J. Boukol Bocki....., une réunion sensibilisation et de consultation publique des
personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes
économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la
Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une
consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures
de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village D. J. Boukol Bocki.....ont marqué leur
approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations
proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des
PAP: 329: 324 (98,5%) 04 (1,22%) 01 (0,30%)

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

Abayo Joubel
Aly Komuene
Rep. Sous-Préfet
Lagdo
WILISA DAKSONGUE
NCHRISTINE A. SE
VIVA BENOUE
SACIS D'ÉVALUATION
GES/MEADEN
WADIEBE/BESLON
VIVA BENOUE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION

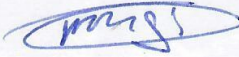
L'an deux mille-vingt-cinq et le 12 du mois de mars, s'est tenue au village Kouroungou, une réunion sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE).


L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures de pouvoir décider.


A l'issue des échanges, les populations du village KOUROUNGOU ont marqué leur approbation sur la démarche et se sont engagées, en portant un choix sur les trois types de compensations proposées (1. Espèces : 2. Intrants agricoles : 3. Denrées alimentaires) par la signature de la liste des PAP. 110 : 165 (97%) 01 (0,59%) 04 (2,35%)


En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit


Ont signé :



DASSA JEAN DE DIEU
Chef Village KOUROUNGOU
Rep. sous-Préfet


Ay. commune Lagdo;
WILBA JAKSOUKIEO


WADJIBE/RES.COM
VIVA BENOUE


SALOU TLOUSA
CES/MEADEN


NDOMATHA Charles


VIVA BENOUE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINEPAT



VIVA BENOUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE
LA BENOUE (VIVA-BENOUE)

Financement: IDA N°PN 6770 - CM

Agence d'Exécution: MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES VERBAL DE LA REUNION de CONSULTATION PUBLIQUE DES
PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR
LES TYPES DE COMPENSATION

L'an deux mille-vingt-cinq et le..... du mois de mars, s'est tenue au village
..OURO LABBO II....., une réunion sensibilisation et de consultation publique des
personnes affectées par le projet sur la nécessité de se prononcer sur le type de compensation des pertes
économiques liées aux travaux d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la
Bénoué (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Lagdo, sous-tendu par de multiples doléances des PAP sur le type de compensation et dont une
consultation publique des personnes concernées est nécessaire pour permettre aux instances supérieures
de pouvoir décider.

A l'issue des échanges, les populations du village ...OURO LABBO II.....ont marqué leur
approbation sur la démarche et se sont engagées en portant un choix sur les trois types de compensations
proposées (1. Espèces : 2 : Intrants agricoles : 3 : Denrées alimentaires) par la signature de la liste des
PAP. 114 57 (50%) 31 (27,13%) 26 (22,81%)

En foi de quoi le présent Procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

A4 Commune
Lagdo

PABAME Jerome
Rep. sous-Prefet

WABE/BESCOM
VIVA BENOUE

ABU LOBE BERKAMUA
Chef de village OURO Labo 2

SALOU MOUCSA
CEB MEADEN

ATOUNA N.
VIVA BENOUE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM Agence d'Exécution : MEADEN
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le...14... du mois de mars, s'est tenue au village BAMSI....., une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village BAMSI.....ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1. **Espèces**: 2: **Intrants agricoles**: 3: **Denrées alimentaires**). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

Type de compensation	Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	10	1	11
	%	70,9%	7,7%	100%

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

[Signature]
 Ap. Sous-Préfet
[Signature]
 Au commune Lagdo
 KILBA BAKGROUKNEO



[Signature]
 SALVO TOLBERT
 CES MEADEN
[Signature]
 NCHANKU ATANG
 SOENVA BENSE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie
MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)
Financement : IDA N° 6770 - CM Agence d'Exécution : MEADEN
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DU PROJET VIVA BENOUE SUR LES TYPES DE COMPENSATION SOLLICITES

L'an deux mille-vingt-cinq et le...14... du mois de mars, s'est tenue au village PAME....., une réunion de sensibilisation et de consultation publique des personnes affectées par le projet sur leur choix du type de compensation des pertes économiques liées aux travaux du projet (VIVA-BENOUE).

L'UGP a présenté le contexte de la tenue de cette réunion, présidée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lagdo en présence du Maire de la Commune de Lagdo, de l'autorité traditionnelle et des PAP dudit village. La réunion répond aux doléances des PAP relatives à la prise en compte de leur préférence dans la finalisation du type de compensation à remettre aux personnes affectées par les travaux du Projet.

A l'issue des échanges, les PAP du village PAME.....ont marqué leur approbation sur la démarche adoptée et se sont engagées en portant leur choix sur l'un des trois types de compensations proposées (1. Espèces : 2: Intrants agricoles : 3: Denrées alimentaires). Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau suivant :

Type de compensation		Espèces	Intrants agricoles	Denrées alimentaires	Total
PAP	Nbre	153	1	1	155
	%	98,7%	0,65%	0,65	100%

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Ont signé :

Rep. Ardo Bana
Hermannou Bell

Maire de la Commune de Lagdo
WILBA JAKSOUKON



PA BAME JEROME

Rep. Sous Préfet
Sp. Gerson

NJOUMA CHARLES

SALIW MOUSSA
CESI MEADEN

NCHOUINSU ANNE
SSE/VIVA BENOUE

ANNEXE 5 : LISTE ACTUALISEE DES PAP DE LA PARCELLE DE 230HA
Listing des PAP concernés par la perte des parcelles

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
ABADJIKA ABBA ABOUBAKAR	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3582	25	89 550	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	125 000	214 550
ABBA AHMADOU	Gounougu	Parcelle de 230 ha	11054	25	276 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	276 350
ABBA SINI	Gounougu	Parcelle de 230 ha	4660	25	116 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	116 500
ABDOUL NASSER	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1370	25	34 250															-	34 250
ABDOULAYE BELADJI	Gounougu	Parcelle de 230 ha	4512	25	112 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	112 800
ABDOULAYE HALILOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	725	25	18 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	18 125
ABDOURAMAN PASSALE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2998	25	74 950	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	143 000	217 950
ABDOURAOUFOU HALIDOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3235	25	80 875															-	80 875
ABOUBAKARY SIDDIKI	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	8968	25	224 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	224 200
ABSABAI TIKE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	6086	25	152 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	152 150
ADAM BARASSOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	17504	25	437 600															-	437 600
ADAMA HAMADOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1169	25	29 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	29 225
ADAMOU BAKARI	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1957	25	48 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	48 925
ADAMOU SOUAIBOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3923	25	98 075	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000	188 075
ADAMOU YOUSOUFA	Gounougu	Parcelle de 230 ha	2509	25	62 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	200 000	262 725
ADDA MARGUERITE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	9821	25	245 525	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	50 000	295 525
ADOUM MATH	Gounougu	Parcelle de 230 ha	20129	25	503 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	503 225
AHMADOU DJOULDE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	5300	25	132 500	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	152 000	284 500
AMBASSA JEAN ELI	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4989	25	124 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	124 725
AMINA ELISABETH	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4401	25	110 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	110 025

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
AMINA PAULINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1935	25	48 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	48 375
AMINATOU HALILOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2538	25	63 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	63 450
AMINATOU MAL-SOUDI	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1221	25	30 525															-	30 525
AMINATOU SALIOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1589	25	39 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	39 725
AMINOU HAMAN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3721	25	93 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	93 025
AMINOU YALLA	Gounougu	Parcelle de 230 ha	2879	25	71 975	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	70 000	141 975
ARBOUSSIA JACQUELINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2015	25	50 375	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	108 000	158 375	
ASSIRI MANA	Gounougu	Parcelle de 230 ha	3396	25	84 900	2	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	5	306 000	390 900	
ASTA JACQUELINE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	11592	25	289 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	289 800	
ASTA MARTINE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	6449	25	161 225	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	25 000	186 225	
ASTA SUZANNE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4574	25	114 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	114 350	
ATIKTA EMMANUEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2377	25	59 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	59 425	
AYANG PAUL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2824	25	70 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	70 600	
BABALE JOSEPH	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1289	25	32 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	32 225	
BABONG OSEE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4946	25	123 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	123 650	
BADAWE FIDOUSSOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	220 000	220 000	
BAHANE DELPHINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3846	25	96 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	96 150	
BAIDANG SING-NOTA MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	8965	25	224 125	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	75 000	299 125	
BAIDOUBELE SIRANDE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	380	25	9 500	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	1	3	345 000	354 500	
BAIDOUBELE SIRANDI		Parcelle de 230 ha	26948	25	673 700														-	673 700	
BAIMANGA IKRA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2118	25	52 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	52 950	
BAIMANGA IKRA SIMON PIERRE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6245	25	156 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	156 125	

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
BAKAIWE GABRIEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3187	25	79 675														-	79 675	
BAKAWE GABRIEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
BALGA LEOPOLD SENGHOR	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2988	25	74 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	74 700
BAMBARA ALEXIS	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4916	25	122 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	122 900
BAMSI ROBERT	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	5462	25	136 550	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	63 000	199 550	
BASGA SAMMY SAMUEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3243	25	81 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	81 075
BASSAMBA DJAKNA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	11459	25	286 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	311 475	
BASSAMBA ROBERT	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3285	25	82 125	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	38 000	120 125	
BATANE DJARA JOSÉPHINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	9612	25	240 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	240 300	
BAYANG BERNARD	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3249	25	81 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	81 225
BAYANG LEONARD	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3752	25	93 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	93 800
BAYANG PIERRE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4492	25	112 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	112 300
BAYANG SENGHOR	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	9897	25	247 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	247 425
BELLO YERIMA	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	34518	25	862 950	32	0	2	16	0	2	8	0	8	0	0	2	6	2 290 000	3 152 950	
BIACKALBE MODESTE	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	6529	25	163 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	163 225
BILKISSOU BELLO	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1433	25	35 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	35 825
BILKISSOU HAMA ADAMA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4189	25	104 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	104 725
BINWE WAYBE ELHOHIM	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3402	25	85 050	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	110 000	195 050	
BLAODANDI EMMANUEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3439	25	85 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	85 975
BOUBA HORYOCKE JOSEPH	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	14755	25	368 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	368 875
BOUBA KOLA	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	6020	25	150 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	150 500
BOUBA PROSPER	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	7781	25	194 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	194 525

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
BOUBA TCHINAVANG	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	664	25	16 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	16 600
BOUBA TOUMBA	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	9290	25	232 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	232 250
BOUBAKARY HALILOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	12658	25	316 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	80 000	396 450
BOUBAKARY OUMAROU	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	2590	25	64 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	64 750
BOUBE JACQUES	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	26345	25	658 625	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	50 000	708 625
BOUKOA BIYAI	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	7071	25	176 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	176 775
BOULANDI JONAS	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	7073	25	176 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	20 000	196 825
BOULGAI HELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	9125	25	228 125	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	258 125
BOULOU TCHINANG	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	3004	25	75 100	0	0	2	12	0	1	2	0	2	0	0	4	3	737 000	812 100
BOULTOUSSOU EMMANUEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1094	25	27 350														-	27 350
BOUSSATA MARIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1595	25	39 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	39 875
BOUYAI BERNARD	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	8941	25	223 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	223 525
DAawe ANTOINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	7330	25	183 250	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	213 250
DAHIROU HAMADJODA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	31597	25	789 925	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	25 000	814 925
DAIBARA MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1993	25	49 825														-	49 825
DAIHANE MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	13199	25	329 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	329 975
DAIPA MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3525	25	88 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	88 125
DANDJAGUE JUSTINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2368	25	59 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	59 200
DANI CATHERINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
DAOUDA ABDOURAMAN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3877	25	96 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	96 925
DAOUDA OUMAROU	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	1576	25	39 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	39 400
DAWEDI SUZANNE	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	5380	25	134 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	134 500

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
DEBAIWA LEBE ELIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4045	25	101 125														-	101 125
DIEUDONNÉ BIADA	Gounougu	Parcelle de 230 ha	3123	25	78 075														-	78 075
DIGUIR PLAMIR	Gounougu	Parcelle de 230 ha	5477	25	136 925	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000	256 925
DIKALBE DAVID FRANÇOIS	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	11022	25	275 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	275 550
DIKMI PASCAL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	8778	25	219 450														-	219 450
DJAAMI DAVID	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2018	25	50 450	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	305 000	355 450
DJABONDI KAWA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6451	25	161 275														-	161 275
DJAKAO JULIENNE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	7186	25	179 650														-	179 650
DJAKAOU DOUBLA	Gounougu	Parcelle de 230 ha	1464	25	36 600														-	36 600
DJARA JEAN MARCEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	19594	25	489 850	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	4	183 000	672 850
DJARA LEONARD	Gounougu	Parcelle de 230 ha	6394	25	159 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	159 850
DJEDJE PIERRE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5446	25	136 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	38 000	174 150
DJEDJENA VICTOR	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5513	25	137 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	137 825
DJIBRILLA HAROUNA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1971	25	49 275	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	79 275
DJOBONDI KAWA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
DJONA JACOB	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	220 000	220 000
DJONABE JEAN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
DJONGA THEODORE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5259	25	131 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	131 475
DJONGMO MANGASSOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1302	25	32 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	32 550
DJONMAILA DAAWE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2645	25	66 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	66 125
DJONRA PATRICE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2435	25	60 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	60 875
DJONWE MATHIEU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1927	25	48 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	48 175

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
DJOUCTOUDAI DAIROU DAWA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2159	25	53 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	53 975
DOBA DANIEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	20928	25	523 200	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	295 000	818 200
DOMGA DENIS	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
DONSO JOSEPH	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	12095	25	302 375	26	0	0	1	0	0	18	0	0	0	4	0	0	1 407 000	1 709 375
DOUBOUI JEAN	Gounougu	Parcelle de 230 ha	7883	25	197 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	197 075
DOUNYA EMMANUEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6018	25	150 450														-	150 450
DOURWE SEBASTIEN	Gounougu	Parcelle de 230 ha	17179	25	429 475	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	320 000	749 475
DOURYANG ABEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3753	25	93 825	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	25 000	118 825
DOURYANG GILBERT	Gounougu	Parcelle de 230 ha	1927	25	48 175	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	160 000	208 175
DOURYANG MINKREO	Gounougu	Parcelle de 230 ha	9047	25	226 175	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	68 000	294 175
DOUSWE ANDRE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6104	25	152 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	152 600
FADI VAIHOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	8512	25	212 800	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	123 000	335 800
FADIMATOU HALILOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1007	25	25 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	25 175
FADIME CECILE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	13630	25	340 750	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	200 000	540 750
FALAMA LAWANE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	5185	25	129 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	129 625
FANE JOSEPHINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5566	25	139 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	139 150
FANKOMDI GUIDA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6140	25	153 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	153 500
FANTA NGANADAKOI	Gounougu	Parcelle de 230 ha	4659	25	116 475	1	0	0	0	0	1	2	0	1	0	0	0	1	223 000	339 475
FAWA JEAN MARCEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3180	25	79 500														-	79 500
FENBE AKREO	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3605	25	90 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	90 125
FINA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1088	25	27 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	27 200
FINA GASPARD	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2139	25	53 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	70 000	123 475

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
FOUBA YADA MATHIEU/RP	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	4141	25	103 525														-	103 525	
FOUMSSOUMNA BERTRAND	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5790	25	144 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	144 750
FRAIDA MARTINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4952	25	123 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	123 800
GAIRA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
GAIRA LAKREO JEAN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	22251	25	556 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	581 275	
GNABAI ELISABETH	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	9666	25	241 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	241 650
GNAKREO JOSEPH	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2460	25	61 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	61 500
GNAWE MOUDGA NATHAN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3225	25	80 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	80 625
GODWE JOB	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
GONMOGA ALBERT	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5963	25	149 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	149 075
GORBA BELANDI BASILE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	7143	25	178 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	178 575
GORWANG MOUSSOUMMA GREGOIRE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3824	25	95 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	95 600
GOUDOUKA PAULINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1381	25	34 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	34 525
GOULIK GUELAKE	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	6289	25	157 225															-	157 225
GUIDA ANNE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2312	25	57 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	57 800
GUIDJARTOUANG MARTIN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2629	25	65 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	65 725
HADA JACQUELINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3072	25	76 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	76 800
HADIDJA ABANA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	902	25	22 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	22 550
HADJARA MAMOUDOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1945	25	48 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	48 625
HALALDA MARTINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4884	25	122 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	122 100
HALANIA ROSALINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4398	25	109 950	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	55 000	164 950	
HALIDOU ADAMOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1559	25	38 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	38 975

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
HALIDOU SOUAIBOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2837	25	70 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	70 925
HALIDOU TCHIOUTO	Gounougu	Parcelle de 230 ha	9462	25	236 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	236 550
HAMADOU ADAMOU	Gounougu	Parcelle de 230 ha	28530	25	713 250	0	0	25	0	0	0	0	0	0	0	2	0	11	1 301 000	2 014 250
HAMADOU ALPHAKI	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2312	25	57 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	57 800
HAMADOU SOBEL	Gounougu	Parcelle de 230 ha	2630	25	65 750														-	65 750
HAMADOU SOULEMANOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6300	25	157 500														-	157 500
HAMADOU SOULEYMANOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2429	25	60 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	60 725
HAMAN GASTON	Gounougu	Parcelle de 230 ha	1582	25	39 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	45 000	84 550
HAMDJA HAMADOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3189	25	79 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	79 725
HAMIDOU ETIENNE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	28814	25	720 350	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	1	105 000	825 350
HAMIDOU SANDA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1580	25	39 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	64 500
HAMMADOU SOULEY	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2180	25	54 500														-	54 500
HAOUA ALHADJI NOUHO	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5206	25	130 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	130 150
HAOUSSOUMMA ABRAHAM	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3206	25	80 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	80 150
HAOUWA AYOUBA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2176	25	54 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	54 400
HAPSATOU AHMADOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4131	25	103 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	103 275
HAPSATOU ALIM	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1677	25	41 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	41 925
HARIRATOU MOUSSA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1199	25	29 975														-	29 975
HASSOUMA HAROUNA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3374	25	84 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	84 350
HEBSIA MBOURNA ALBERT	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2915	25	72 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	38 000	110 875
HEBSIA MOURNA ALBERT		Parcelle de 230 ha	5329	25	133 225														-	133 225
HEPME MANGWE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6962	25	174 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	174 050

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
HEREKMO SAMHOUNA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
HERNA PIERRE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4910	25	122 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	122 750
HIDANDJI KASTOING	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3068	25	76 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	76 700
HIDJATOU SALI	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	876	25	21 900														-	21 900
HIEHOUBE MISSINFA AARON	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
HOUDOUWANG VÉRONIQUE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3216	25	80 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	80 400
HOUMOUSNA DIGUIM	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2676	25	66 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	66 900
HOUNKAO FÉLICITE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
HOUNMANGA JULIENNE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3329	25	83 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	83 225
HOUTOING RICHARD	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
IBITA ISSETANG ÉVÊQUE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	32002	25	800 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	825 050
IBRAHIM KENDJEL	Gounougu	Parcelle de 230 ha	668	25	16 700	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	125 000	141 700
IBRAHIMA ADAMOU	Gounougu	Parcelle de 230 ha	17796	25	444 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	444 900
IBRAHIMA BAMANGA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	9408	25	235 200	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	50 000	285 200
ILLIASSOU HAMADOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5113	25	127 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	127 825
ISALNE DAVID	Gounougu	Parcelle de 230 ha	6497	25	162 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	162 425
ISHAGA HALILOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1508	25	37 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	62 700
ISSA ABBO	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4662	25	116 550														-	116 550
ISSA BENJAMIN	Gounougu	Parcelle de 230 ha	2784	25	69 600	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	25 000	94 600
ISSA NASOUROU	Gounougu	Parcelle de 230 ha	5160	25	129 000														-	129 000
ISSA NASSOU RODRIGUE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	3854	25	96 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	75 000	171 350
ISSALNE DAVID	Gounougu	Parcelle de 230 ha	9742	25	243 550														-	243 550

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
IYAGAROU ABDOULAYE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5140	25	128 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	128 500
KAAMO CLÉMENT	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2248	25	56 200	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	190 000	246 200
KADA RICHARD	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	8021	25	200 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	875 000	1 075 525
KADA VAILIA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4481	25	112 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	162 025
KAILA JUSTIN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4141	25	103 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	103 525
KAITOING KAOUTOING	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3331	25	83 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	108 275
KAMKREO LEONARD	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
KAMO LUC	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5551	25	138 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	138 775
KIDMO ANDRE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	8001	25	200 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	200 025
KIDOLGUI JEAN CLAUDE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4290	25	107 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	107 250
KOCHOFARE PIERRE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5492	25	137 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	137 300
KODGA WANDOUWE NOEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3592	25	89 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	89 800
KONSO SUZANE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2465	25	61 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	61 625
KONYA JACQUELINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6808	25	170 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	170 200
KOSSENDA JOSEPHINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3817	25	95 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	95 425
KOSSENDA ROSALIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3001	25	75 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	75 025
KOUNSO WANG-NAIKREO	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4036	25	100 900														-	100 900
KOUSSOULMO DORE LAURENT	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3529	25	88 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	88 225
KOWE SIMON	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5693	25	142 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	142 325
KWAKENG GILBERT	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	13582	25	339 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	339 550
LAKSALA JEAN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1474	25	36 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	61 850
LAOMANGA ALBERT	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
LASSINWA MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4331	25	108 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	108 275
LAWMANGA ALBERT	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3334	25	83 350														-	83 350
LIDANOU MARTINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2697	25	67 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	67 425
LIKAISSOU ESTHER	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
LIMAN TCHINANG	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	8275	25	206 875	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	113 000	319 875
LINKREO MBETOING ALAIN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6219	25	155 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	155 475
MADNA VAMMA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5913	25	147 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	147 825
MAGOURNA ELISABETH	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
MAI BARRE DELPHINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4035	25	100 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	100 875
MAI DANWE MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4361	25	109 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	109 025
MAI YALE ÉLISABETH	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
MAIBAA HÉLÈNE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
MAIBANE TCHALEKSSAM	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2986	25	74 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	99 650
MAIBINGA JULIENNE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3746	25	93 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	93 650
MAIBLAISE MARTINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3032	25	75 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	75 800
MAIBONE ELISABETH	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3078	25	76 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	76 950
MAIDABALA ANNE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	8325	25	208 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	208 125
MAIDANWE MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4564	25	114 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	114 100
MAIDIKWA DELPHINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1866	25	46 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	46 650
MAIDJAKBA JEANNETTE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4077	25	101 925														-	101 925
MAIDJEME ODILE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3984	25	99 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	99 600
MAIFRA CHRISTINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5581	25	139 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	139 525

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
MAIGAIN YVONNE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2867	25	71 675	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	110 000	181 675
MAIGNORE ODILE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2570	25	64 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	64 250
MAIGUEPANGOU DELPHINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4538	25	113 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	113 450
MAIHAIN ALBERTINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2439	25	60 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	60 975
MAIHORSE CATHERINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4922	25	123 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	123 050
MAIKAKE MARCELINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
MAILASNE MARTINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	9615	25	240 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	240 375
MAILONG JACQUELINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
MAIPHOTO HELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3062	25	76 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	76 550
MAIRAMOU SOUAIBOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3026	25	75 650	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	80 000	155 650
MAISAI DELPHINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	13765	25	344 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	344 125
MAISARA RACHEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5312	25	132 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	132 800
MAISSASSOU MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4431	25	110 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	110 775
MAITAOGA RACHEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3348	25	83 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	83 700
MAITCHING JOSEPHINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3512	25	87 800														-	87 800
MAITCHO JACQUELINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3694	25	92 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	92 350
MAIWOWE ANNA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	8533	25	213 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	238 325
MAIYELWA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6782	25	169 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	169 550
MAMOUDOU SADOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6558	25	163 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	20 000	183 950
MANTCHOU THERESE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5270	25	131 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	131 750
MARCELINA FROUINI	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4052	25	101 300														-	101 300
MATNA MANGWE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4166	25	104 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	104 150

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
MBARDAI MARIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2624	25	65 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	65 600
MBARMO JEAN PAUL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	16303	25	407 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	407 575
MBARYA'A GASPARD	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3365	25	84 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	84 125
MBERLINA GEORGES	Gounougu	Parcelle de 230 ha	6981	25	174 525	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	6	325 000	499 525
MBESSO ABEGA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6185	25	154 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	154 625
MBOULA ANDRE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	8573	25	214 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	214 325
MBRADANGOU ROSALINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
MENEGUE ABRAHAM	Gounougu	Parcelle de 230 ha	2483	25	62 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	62 075
MENSO BASTON	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3488	25	87 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	87 200
MENWA ALBERT	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1012	25	25 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	25 300
METCHEDE MASSA MAN	Gounougu	Parcelle de 230 ha	28450	25	711 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	711 250
MICIDA RACHEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3624	25	90 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	90 600
MINDA CHANTALE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3925	25	98 125	2	0	0	0	0	3	0	0	0	0	2	0	0	376 000	474 125
MOHAMADOU BASSIROU	Gounougu	Parcelle de 230 ha	14406	25	360 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	360 150
MOHAMADOU HALIDOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5397	25	134 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	134 925
MONGOULOU	Gounougu	Parcelle de 230 ha	1694	25	42 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	42 350
MOUDAI ANATOLE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	17000	25	425 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	425 000
MOUDGA SIMON	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	9466	25	236 650														-	236 650
MOULSALA EDOUARD	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2694	25	67 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	67 350
MOUSSA DJEKA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	891	25	22 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	22 275
MOUSSA SOULEYMANOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	20492	25	512 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	512 300
NADAMOU PROSPER	Gounougu	Parcelle de 230 ha	3880	25	97 000														-	97 000

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
NAGWA HELENE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2614	25	65 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	65 350
NALDAH KAOTOING	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2445	25	61 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	61 125
NASSOU DOUBOUI	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	5136	25	128 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	153 400	
NDARA JONAS	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5839	25	145 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	20 000	165 975	
NDARBAWA SYLVIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
NDARWA MENGA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
NDASSOLA MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4242	25	106 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	106 050
NDENWA VÉRONIQUE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2339	25	58 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	58 475
NDIHAYE NANGA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5918	25	147 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	147 950
NDIKMI	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	8096	25	202 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	145 000	347 400	
NDJAMI GUINOE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3969	25	99 225															-	99 225
NENBA JONATAN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	16470	25	411 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	411 750
NENBA SIOUMO RODRIGUE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	9476	25	236 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	236 900
NENBE JEAN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3759	25	93 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	93 975
NENDOBE DJE KARLAY NOE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3208	25	80 200	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	190 000	270 200
NGAMDIBELE GABRIEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	220 000	220 000
NGARDAMA ROBERT	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5958	25	148 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	148 950
NGARVOUNDIA JEAN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4639	25	115 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	115 975
NGUISSADA PAULINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2458	25	61 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	61 450
NISSO ROBERT	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	7300	25	182 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	182 500
NOUDJOLNE MARIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
NOUHOU HALIDOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	15054	25	376 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	376 350

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
NOUMBELE ALEXI	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2704	25	67 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	67 600
NOUMBELE ALEXI WANGBELE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1052	25	26 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	26 300
NOUWANA MELANIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	10618	25	265 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	265 450
ODETTE MINS	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2953	25	73 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	73 825
OUKASSA MODIBO	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2683	25	67 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	67 075
OUMAROU MOUSSA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5060	25	126 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	126 500
OUSMANOU HALIDOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	12428	25	310 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	310 700
OUSMANOU MOHAMADOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3132	25	78 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	78 300
PAKALAMDA THERESE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1125	25	28 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	28 125
PALE MDIDFANSOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3050	25	76 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	76 250
PALMATA	Gounougu	Parcelle de 230 ha	323	25	8 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	50 000	58 075
PALMATA TEVIEM	Gounougu	Parcelle de 230 ha	135	25	3 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	3 375
PATHEHALE GABRIEL	Gounougu	Parcelle de 230 ha	1043	25	26 075	0	0	0	6	0	0	2	0	0	0	0	0	0	200 000	226 075
PAULINE KALBASSOU	Gounougu	Parcelle de 230 ha	5980	25	149 500	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	480 000	629 500
PAZIMI PHILIPPE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5375	25	134 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	134 375
POULIH FANTA	Gounougu	Parcelle de 230 ha	2431	25	60 775	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000	120 775
RABIATOU ROSALIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3520	25	88 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	88 000
RACHIDADOU GONI	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3076	25	76 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	38 000	114 900
RADAIWA MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3027	25	75 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	75 675
RAMATOU AHMADOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1176	25	29 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	29 400
RAMDI CHRISTOPHE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
RAODAI CAROLINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	7715	25	192 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	192 875

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
REWE CREPIN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4269	25	106 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	106 725
REYANG OLISEE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	15687	25	392 175	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	150 000	542 175
ROUPSALA DABBE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3101	25	77 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	102 525
ROUSGOU KOSGA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	7263	25	181 575	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	110 000	291 575
SAIDA SYLVIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4468	25	111 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	111 700
SALATOU AHMADOU	Gounougu	Parcelle de 230 ha	11750	25	293 750	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	75 000	368 750
SALI BELADJI	Gounougu	Parcelle de 230 ha	3473	25	86 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	20 000	106 825
SALIHOU SOULEYMANOU BOUBAKARI GAMSARGOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
SAMANE NASSOU	Gounougu	Parcelle de 230 ha	2671	25	66 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	66 775
SAOURI JACOB		Parcelle de 230 ha	810	25	20 250														-	20 250
SEHOU VICTOR	Gounougu	Parcelle de 230 ha	9262	25	231 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	231 550
SIDDI BOUBA	Gounougu	Parcelle de 230 ha	9747	25	243 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	243 675
SIRI DJAKDJING	Gounougu	Parcelle de 230 ha	7151	25	178 775	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	161 000	339 775
SIRWE RENE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4078	25	101 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	101 950
SIRWOWE BYAGUE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2585	25	64 625														-	64 625
SIRWOWE RENE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
SOUAIBOU BOUBA	Gounougu	Parcelle de 230 ha	10697	25	267 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	267 425
SOUAIBOU MOUSSA	Gounougu	Parcelle de 230 ha	2023	25	50 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	50 575
SOUAIBOU OUMAROU	Gounougu	Parcelle de 230 ha	5666	25	141 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	140 000	281 650
SQUARE JACOB	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2063	25	51 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	51 575
SQUARE MARTIN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3076	25	76 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	76 900
SOUARI JACOB	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1461	25	36 525														-	36 525

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL	
SOULEYMANOU AHMADOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4667	25	116 675														-	116 675	
SOULEYMANOU AMINO	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5039	25	125 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	125 975
SOULEYMANOU HALILOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4537	25	113 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	113 425
SOULEYMANOU HAMADOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5427	25	135 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	135 675
SOUSSIA RIHSSOU PAUL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1483	25	37 075	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	100 000	137 075
TAINENWA MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
TAIWE PAULIN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	12677	25	316 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25 000	341 925
TAMPO RACHEL	Gounougu	Parcelle de 230 ha	12484	25	312 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	312 100
TAO JOSEPH	Gounougu	Parcelle de 230 ha	4845	25	121 125															-	121 125
TAOSY JEAN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3953	25	98 825	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	3	138 000	236 825	
TCHAPSIA EDOUARD	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
TCHIKILABI JEAN BOSCO	Gounougu	Parcelle de 230 ha	2319	25	57 975															-	57 975
TCHIKILABI THOMAS	Gounougu	Parcelle de 230 ha	795	25	19 875	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	85 000	104 875
TCHINANG BIYAE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	2649	25	66 225	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	75 000	141 225	
TELLA BEMNA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1141	25	28 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	28 525
TERGALE ANGELINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2541	25	63 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	63 525
TESWE JEAN	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	20759	25	518 975															-	518 975
TIBOKBE ANDRE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4312	25	107 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	107 800
TOLE YAODE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	12832	25	320 800	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	25 000	345 800
TONGOU MADELEINE	Gounougu	Parcelle de 230 ha	6794	25	169 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	169 850
TOUNOUMDI GABRIEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	5783	25	144 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	144 575
VIMSIA HÉLÈNE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	10355	25	258 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	258 875

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
VOURKA BOUBA	Gounougo u	Parcelle de 230 ha	16227	25	405 675	7	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	5	411 000	816 675
VROUMDA PAULINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2874	25	71 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	71 850
WABOUIWA YRENE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3155	25	78 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	78 875
WALA HONORE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1362	25	34 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	34 050
WANGSO ERICK	Gounougo u	Parcelle de 230 ha	16767	25	419 175	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2	370 000	789 175
WANGYANG SIMEON	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	23099	25	577 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	11	427 000	1 004 475
WANKAKI WANBIGUE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4714	25	117 850	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	80 000	197 850
WAPELWA ROSALIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3620	25	90 500														-	90 500
WASSO NATHALIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3824	25	95 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	95 600
WELBA DIEUDONNE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	15400	25	385 000	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	110 000	495 000
WELBA DJAKISSAM	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	16989	25	424 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	424 725
WETWANG DANIEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2367	25	59 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	59 175
WIREWA MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2984	25	74 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	74 600
WIREWA THERESE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3043	25	76 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	76 075
WISSENWA ROSALIE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
WIWA CHRISTINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1825	25	45 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	45 625
WOREWA THÉRÈSE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha		25	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
WLOUDAMKOUA ROBERT	Gounougo u	Parcelle de 230 ha	220	25	5 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	63 000	68 500
WOUINI SUZANNE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3869	25	96 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	96 725
WOUYANG PAULINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	13254	25	331 350	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	25 000	356 350
WOWE JOEL	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	11391	25	284 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	284 775
YADANG ANGELE	Gounougo u	Parcelle de 230 ha	13370	25	334 250	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	3	130 000	464 250

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Aca cia	Agru me	Anarca diers	Eucaly ptus	Goya vier	Mang uier	Nee m	Baob ab	Fedhe rbia	Bana nier	Tamari nier	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
YADJIDDA SOULEYMANOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	1647	25	41 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	70 000	111 175
YADJIDE SOULEYMANOU		Parcelle de 230 ha	7004	25	175 100														-	175 100
YAMOU ELISABETH	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	19198	25	479 950														-	479 950
YANDA AKREO	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	12434	25	310 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	310 850
YANDA DEBAIWA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	7172	25	179 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	179 300
YANFANI ELISABETH	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6407	25	160 175	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	190 175
YANGA MADELEINE	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	12364	25	309 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	309 100
YANOUSSA LAZARD SAMOU	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	2822	25	70 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	70 550
YAONA VICTOR	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3982	25	99 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	99 550
YAUBA SAIDOU	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	2040	25	51 000														-	51 000
YAUBA SOULEYMANOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	4080	25	102 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	45 000	147 000
YOUNOUSSA HAROUNA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	3974	25	99 350														-	99 350
YOUSSAOU IYAGAROU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	2481	25	62 025														-	62 025
YOUSSOUFA HALIDOU	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	6351	25	158 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	158 775
ZOULGO IZAC	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	4689	25	117 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	117 225
ZOUMMOUNE ERNEST	Gounougu u	Parcelle de 230 ha	5750	25	143 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	75 000	218 750
ABDOURAMANOU SOULEYMANOU		Parcelle de 230 ha	6102	25	152 550														-	152 550
AHMADOU DJOULDE SADJO		Parcelle de 230 ha	5300	25	132 500														-	132 500
MANTCHOU THERESE		Parcelle de 230 ha	5270	25	131 750														-	131 750
NDIHAYE NANGA		Parcelle de 230 ha	5918	25	147 950														-	147 950
WANGLIBELLE		Parcelle de 230 ha	3126	25	78 150														-	78 150
WIWA HELEINE		Parcelle de 230 ha	8764	25	219 100														-	219 100

Nom du PAP	Village	Site de l'étude	Superficie impactée	Coût du m2	Coût de la compensation	Acacia	Agrumes	Anacardiés	Eucalyptus	Goyavier	Manguier	Néem	Baobab	Fedherbia	Bananière	Tamarière	Autre arbre cultivé	Autre arbre fruitier	Total culture	TOTAL GENERAL
IBRAHIMA DJAOROWA	Ouro-Doukoudje	Parcelle de 230 ha	10597	25	264 925														-	264 925

Listing des PAP concernés par la perte des bâtis

Village d'enquête	Nom de la PAP	Statut du répondant	Site de l'étude	Longueur	Largeur	Diamètre	Superficie	Barème	Prix indemnisation	Autre construction	Longueur	Largeur	Profondeur	Superficie	Prix indemnisation 2	TOTAL
Gounougou	HAMADOU ADAMOU	représentant	parcelle de 230ha de gounougou	6	4		24	40000	960 000							960 000
Gounougou	METCHEDE MASSAMAN	propriétaire	parcelle de 230ha de gounougou	7	4		28	40000	1 120 000							1 120 000
Ouro Doukoudje	DONSO JOSEPH	propriétaire	Parcelle de 230ha			3	7,07	25000	176 625							176 625
Ouro Doukoudje	NDIKMI		Parcelle de 230ha							Puits			1	0	5 000	5 000
Ouro Doukoudje	HAMDJA HAMADOU	propriétaire	Parcelle de 230ha						-	Maison	2	1		2	50 000	50 000
Ouro Doukoudje	BOUBAKARY HALILOU	propriétaire	Parcelle de 230ha							3 puits			3		15 000	15 000

Listing des PAP concernés par la perte des tombes

Village d'enquête	Nom de la PAP	Statut du répondant	Téléphone du répondant	Rive	Site de l'étude	Quanté tombe	PU Tombe	PT Tombe
Ouro doukoudje	OUSMANOU HALIDOU	propriétaire	691616789	Droite	Parcelle de 230ha	1	100 000	100 000
Ouro doukoudje	HAMDJA HAMADOU	propriétaire	693148550	Droite	Parcelle de 230ha	1	100 000	100 000
Ouro Doukoudje	BOUBAKARY HALILOU	propriétaire		Droite	Parcelle de 230ha	1	100 000	100 000
Ouro Doukoudje	MOUSSA SOULEYMANOU	propriétaire		Droite	Parcelle de 230ha	1	100 000	100 000
Ouro Doukoudje	NGARVOUNDIA JEAN	propriétaire		Droite	Parcelle de 230ha	1	100 000	100 000
Ouro Doukoudje	WOUYANG PAULINE	propriétaire		Droite	Parcelle de 230ha	1	100 000	100 000

ANNEXE 6 : LISTE ACTUALISEE DES PAP DE LA PARCELLE DE 892 HA

Cette liste reste inchangée par rapport à celle approuvée en 2021. (Voir pièce jointe),.

